

Le « OUI » de la fin...



Tshivis Tshivuadi

Le premier test démocratique jamais organisé par le pays, ex-zaire, depuis plus de quatre décennies a été largement positif. En terme de consultation sur le référendum constitutionnel, les congolais se sont exprimés comme jamais auparavant...en toute liberté. Mais une liberté, somme toute conditionnée, tantôt par l'épouvantail de la reprise de la guerre ; tantôt par l'incertitude du lendemain au-delà de la date fatidique de 30 juin 2006 ; tantôt par la volonté d'en finir avec des hommes qui incarnent une si longue et douloureuse transition...

Au décompte des voix, à en croire la CEI, le « OUI », l'aurait emporté massivement (+ de 80%), en dépit des contestations toutes aussi massives portant, notamment, sur des dysfonctionnements dans le dispositif mis en place par la CEI ou sur la multitude des versions présentées au référendum. L'on notera également que le Referendum n'a pas été pleinement organisé sur tout le territoire national où des opérations d'enrôlement se poursuivaient encore jusque au mois de février, notamment dans les provinces de Bandundu et l'équateur.

Il n'empêche, qu'appelée à se prononcer sur les irrégularités constatées et dénoncées par le camp des partisans du NON, et des abstentionnistes (soit 40% sur un taux de participation de 60%), la plus haute Cour de justice de la RDC n'a pas démenti la Fable de Jean Lafontaine : « Selon que vous serez petit ou grand, le jugement de la Cour vous rendra blanc ou noir... ».

Qu'on l'appelle « vote sanction », ou « oui par défaut », l'onde de choc provoqué le 18 décembre dernier ne pourrait honnêtement se confondre ni avec la victoire des tenants du pouvoir en place, ni avec l'échec de l'opposition réunie eu sein du front du refus. Au minimum, la victoire relative du « oui », dans les grands centres urbains, comme Kinshasa, Mbuji-Mayi ou Kananga, révèle une fracture sociale profonde entre le peuple et ceux qui le gouvernent bien malgré lui ; tandis que le « raz de marée du oui » enregistré dans les provinces de l'Est fatiguées par les guerres successives et l'insécurité traduit sans conteste le désir d'en finir avec la chienlit.

Dans le même ordre d'idées, il n'y a pas de doute qu'en multipliant les pressions sur le pouvoir congolais pour le pousser sur la voie des élections, les occidentaux, via le CIAT (Comité international d'accompagnement) veulent aussi en finir avec un système de prédation, après avoir accusé ouvertement le pouvoir en place de « poursuivre des agendas cachés et des pratiques corrompues qui constituent

une trahison par rapport aux aspirations du peuple ».

Comble d'ironie, ministres et autres barons du régime, ne se sont pas privés, consciemment ou par bêtise, d'emboucher, eux aussi, la trompette de l'échec du gouvernement auquel ils appartiennent pour justifier leur campagne en faveur du « oui ». Jettant du même coup l'anathème à la formule sur laquelle ils ont assis leur pouvoir, et dont tout le monde se gausse dans les rues de Kinshasa, à savoir que: $1+4 = 0$. Quitte demain à placer des noms et des visages sur une formule qui a tôt fait de précipiter le pays dans le fond du gouffre.

Ce message, lancé du fond des quartier des misères, a été bien perçu par l'opposition radicale boudeuse qui, du coup a décidé de se jeter de tout son poids dans le jeu en décrétant que « Même en répondant différemment à la question référendaire, les congolais ont exprimé une seule et même volonté, à savoir, sanctionner les auteurs du chaos et de l'humiliation du pays ».

L'entrée en scène de l'UDPS et de son leader charismatique a provoqué un branle-bas de combat dans le microcosme politique et bousculé certaines certitudes qui désormais ne sont plus aussi solidement acquises.

Maintenant que par un des ces retournements des choses dont l'histoire seule connaît le secret, est pris au piège celui qui croyait prendre, nombreux sont les observateurs qui se posent, non sans appréhension, la question de savoir par quel miracle le «gouvernement 1+4+CIAT» selon la formule d'un acteur politique qui ne manque pas d'humour, comment donc ce gouvernement va pouvoir sauver un processus électoral qui prend eaux de toutes parts, et dont la dernière insurrection armée attribuée à Laurent Nkunda, un ex-chef rebelle du RCD, n'est pas la moindre des menaces.

Passée l'euphorie du referendum dans le camp du oui, Tout le monde réalise que le plus dur est encore devant nous. Le défi, c'est de pouvoir tenir le pari d'organiser la série des scrutins prévus (les présidentielles, les législatives et les locales) dans le laps de temps qui reste, aucune espèce de prolongation n'étant envisageable au delà du 30 juin 2006, sans provoquer un « Tsunami » qui va tout ravager sur son passage. Le défi, c'est aussi de pouvoir aller à ces élections dans un climat apaisé, et avec un corps électoral suffisamment représentatif pour éviter au pays le cauchemar de se réveiller, au matin de la proclamation des résultats, avec tous les démons de la contestation.

Chronique d'une fin annoncée... Si le « oui massif » du 18 décembre a été partout salué comme volonté souveraine de « notre peuple » d'aller de l'avant au sortir des années noires qui ont laissé le pays exsangue, il n'y nul doute qu'il sonne la fin d'une époque, mais aussi la fin de la course pour beaucoup de ceux qui contraints ou forcés devraient quitter la scène. Les uns parce que leur mandat s'achève ; les autres parce qu'usés par le pouvoir, et les autres encore parce que rattrapés et condamnés par leur propre bilan écrits en lettres de sang de leurs compatriotes, et de pillage de leur pays.

RETRO 2005: une année catastrophique pour la liberté de la presse

A l'occasion de la commémoration du 57^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Journaliste en danger (JED), a rendu public, vendredi 09 décembre 2005 à Kinshasa, son 8^e rapport annuel 2005 sur l'état de la liberté de la presse en Afrique centrale.

Dans ce rapport, JED a présenté une situation catastrophique de la liberté de la presse en RD Congo et dans les 8 autres pays membres de l'OMAC et a lancé un vibrant appel aux autorités congolaises pour qu'elles mettent fin à l'impunité des prédateurs du droit d'informer et d'être informé, et qu'elles sécurisent les journalistes sur l'ensemble du territoire congolais à l'approche des élections.

Au total, 108 cas d'atteintes à la liberté de la presse ont été recensés en 2005 contre 66 en 2004 pour la RD Congo. Soit une augmentation de 42 cas. L'année 2005 a été très dure pour les journalistes et les médias avec l'assassinat de Franck Ngyke Kangundu, journaliste de la Référence Plus et de son épouse dans des circonstances non encore élucidées.

En RDC, 58 journalistes ont été emprisonnés pour des plus ou moins longues périodes, et deux journalistes croupissaient en prison sans jugement pendant la célébration de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La publication du Rapport 2005 a été aussi l'occasion de la présentation officielle de la Médaille Hermann Kesten décernée à JED, le 13 novembre 2005, à Darmstadt (près de Francfort en Allemagne), par la section allemande de PEN International, qui a justifié son choix en soulignant que « JED fait partie des organisations les plus actives et les plus crédibles de l'Afrique noire qui publient régulièrement des informations sur la situation de leurs pays ». JED a, à son tour, dédié cette médaille à tous les journalistes assassinés ou portés disparus dans l'exercice de leur travail ces dix dernières années.

Un message de M. Andy Sparkers, ambassadeur de Grande Bretagne et président à l'époque de l'Union Européenne a été lu par Mme Vikky Bullok, dans lequel, il félicitait JED pour la médaille et reconnaissait qu'il accompli un travail de qualité.

Enquête sur l'assassinat de couple Ngyke: des faits troublants

1. Départ confus de l'enquête entamant sa crédibilité;
2. Deux groupes de présumés assassins. Deux personnes pour le premier groupe et trois pour le second.

La police nationale affirme que le premier groupe n'est pas impliqué dans cette affaire. Ils ne sont que des revendeurs de cigarettes. Le second groupe composé des militaires aurait avoué les faits. Ils auraient tué pour voler.



Franck Ngyke était chef de la rubrique Politique au journal La Référence Plus



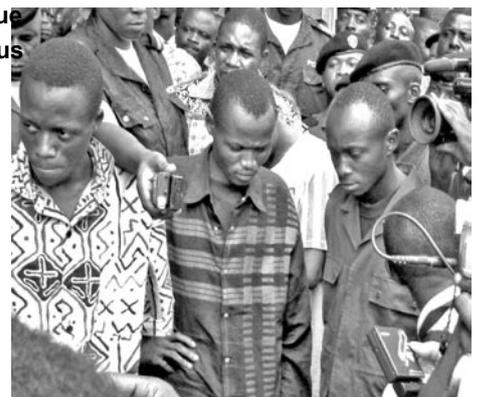
Mme Hélène Mpaka, épouse de Franck Ngyke

4. Le butin du coup sanglant: deux téléphones portables et un peu de sous
5. Alors que l'enquête policière a disculpé le groupe des deux revendeurs de cigarettes, ceux-ci ont été tout de même déferés à l'auditorat militaire. Pourquoi?
6. Pour des gens présentés comme des « voleurs à main armée », le butin est quand même mince et

il n'y a eu aucune tentative de pénétrer dans la maison pour emporter plus de bien.

7. Si la vérité est celle-là, pourquoi la commission indépendante mixte tarde à être constituée.

8. Pas de communication autour de l'enquête. Pourquoi?



le deuxième groupe des présumés assassins

UNE ANNEE NOIRE POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION EN RDC

L'Union Européenne s'inquiète...

L'Union européenne est préoccupée au sujet de la liberté d'expression en République démocratique du Congo (RDC). Selon l'organisation Journaliste en Danger (JED), trente-sept journalistes ont été emprisonnés entre janvier et août 2005, contre vingt-trois pour l'ensemble de l'année 2004.

La liberté d'expression est capitale pour la démocratie et c'est d'ailleurs un droit fondamental consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, auxquels la République démocratique du Congo est partie.

La liberté d'expression est également indispensable pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'UE adhère aux principes consignés dans la Déclaration des Nations unies sur le droit et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1999.

Il est de la plus haute importance de protéger la liberté d'expression à l'approche des élections qui auront lieu en RDC. L'Union européenne soutient le travail de la Haute Autorité des Médias (HAM), qui joue un rôle essentiel. Elle l'encourage à surveiller les médias avec objectivité et impartialité au cours de la période préélectorale afin de faire en sorte que l'accès au temps

d'antenne soit le même pour tous les partis et d'éviter toute diffusion médiatique inspirée par la haine. La HAM doit être particulièrement attentive à l'égard des émissions et programmes de la Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC), qui appartient à l'État, afin de veiller à ce qu'aucun parti politique ne soit privilégié par rapport aux autres dans la répartition du temps d'antenne.

À cette fin, l'UE encourage la HAM à vérifier que les conditions d'accès à la RTNC et la manière dont celle-ci rend compte de l'actualité respectent les principes d'impartialité et d'égalité. Elle engage par ailleurs la HAM et tous les intéressés à éviter coûte que coûte tout discours de nature à heurter les sensibilités ou à exciter les passions, quel que soit le moyen de communication choisi.

L'UE note avec inquiétude les récents conflits qui ont opposé la HAM et le ministre congolais de l'information. L'UE tient à souligner qu'il importe que ces deux entités collaborent de façon positive, dans le respect mutuel de leurs missions et attributions respectives. L'UE note en outre le rôle important que d'autres organisations congolaises jouent dans la réglementation, l'organisation et la protection des médias et des journalistes, Congolaise (UNPC) et Journaliste en Danger.

L'UE encourage et soutient les efforts déployés par tous les services médiatiques et gouvernementaux pour garantir la liberté d'expression et empêcher que des journalistes ne soient persécutés.

Offre d'ABONNEMENT

Oui je souhaite m'abonner à **PLUME & LIBERTE** et contribuer ainsi à la promotion de la liberté d'expression



Nom:
Prénom:
Société:
Fonction:
Adresse:
Code Postal: Ville:
Pays:
Tél: Fax:



Ci-joint mon règlement par: Chèque bancaire Cash

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à: Plume & Liberté JED, 374, avenue colonel Mondjiba, complexe UtexAfrica B.P. 633 Kin 1 E-mai: direction@jed-afcentre.org Tél: + 243 99 29 323 + 243 99 96 353 Fax: +1 347 521 5110 Compte bancaire: BIAC Kinshasa N° 33000680301-04 (EUR)

Le Mystère

« Franck Ngyke »

D. M'Baya Tshimanga

Le 03 février 2006. Franck Ngyke Kangundu, responsable de la rubrique politique au quotidien *La Référence Plus*, et son épouse Hélène Mpaka totalisent 3 mois dans l'au-delà. Le couple a été assassiné peu après 1H00 du matin le 3 novembre 2005 dans leur domicile du quartier Mombele sur l'avenue Ngaliema au N° 87. Ils étaient unis dans la vie. Fait rarissime, ils l'ont été dans la mort... tragique.

Trois mois après, la consternation et la révolte qui avaient suivi ce double meurtre cèdent, petit à petit, le pas à l'oubli et à l'indifférence. Les divers services de sécurité, dopés par la prime de 5 mille dollars promise par le gouvernement à quiconque retrouverait les criminels du journaliste et de sa femme, ont mis la main sur deux groupes de présumés assassins. Le premier groupe composé de deux personnes a été appréhendé, trois jours après le meurtre soit le dimanche 6 novembre 2005 à Kinshasa/Lemba, par un officier de l'ex-DEMIAP (Renseignements militaires). Le second groupe composé de trois militaires a été présenté au public le 21 novembre

2005 par la Police qui a innocenté le premier groupe qui aurait été *abusivement* arrêté par un militaire « chasseur de prime ». Pour la Police nationale congolaise, les deux premiers présumés meurtriers n'ont rien à voir avec cet assassinat. L'auteur de leur arrestation accompagnée de tortures pour les faire avouer a été mis aux arrêts pour « escroquerie ».

Lors de l'exhibition au public du deuxième groupe de trois présumés vrais assassins, la Police, après reconstitution de la scène au domicile du couple assassiné, a conclu à un meurtre dont le mobile était le vol. Et parlant des circonstances ayant conduit à la capture



Le journaliste a été tué d'une balle tirée à bout portant dans le coeur

des présumés assassins, la Police a indiqué avoir été guidé par deux appels téléphoniques effectués à partir du portable du journaliste par les présumés assassins quelques trente minutes après le forfait et vers 7H00 du matin.

Bien avant cela, le 7 novembre 2005, les professionnels des médias, rejoints en cela par des organisations de la société civile et des hommes politiques, ont organisé une longue marche « silencieuse » qui a réunie, selon des sources, entre mille et deux mille personnes. De la place YMCA à Kalamu/Matonge au bureau à Kinshasa/Gombe du vice-président de la République en charge des questions politiques, défense et sécurité, M. Azarias Ruberwa, les professionnels des médias ont exprimé le vœux de voir le gouvernement mettre sur pieds une commission d'enquête indépendante afin de faire toute la lumière sur ce double meurtre. Recevant la délégation des professionnels des médias, Ruberwa s'est dit très touché par ce crime et a promis de répondre positivement à la demande des journalistes en instituant la commission d'enquête mixte réclamée.



Une gigantesque marche silencieuse des journalistes, étudiants et organisations de défense de droits de l'Homme pour exiger une commission mixte d'enquête.

Mais en attendant, et sans doute



Les ministres de l'Intérieur, de l'Information, de la santé assistent à l'enterrement du couple Ngyke

pour marquer sa solidarité avec les journalistes, le couple a été inhumé, aux frais du gouvernement, avec des honneurs que même des ministres n'ont jamais eus : chapelle ardente gigantesque dans un lieu public (YMCA au quartier populaire de Matonge à Kinshasa/Kalamu), derniers hommages de quelques officiels, notabilités et Stars congolaises, cortège motorisé de la police, cimetière de la Gombe, etc. De quoi faire pâlir d'envie posthume même à des officiels.

Depuis, plus rien. 90 jours après le double crime qui avait soulevé tant d'émotion, la promesse du Vice-président Azarias Ruberwa tarde à venir. Et tout laisse penser que la commission d'enquête mixte a été renvoyée aux calendes grecques. Les journalistes, après l'effet d'émotion, semblent se résigner. Certains médias ont même choisi le raccourci en prenant sur eux la thèse officielle annoncée par la police : crime crapuleux, c'est-à-dire dont le mobile était le vol. On rappelle pourtant que cette thèse, tout de même simpliste, a été rejetée, dès les premières heures du crime par Journaliste en danger (JED). Plusieurs autres sources même officielles ont abondé dans le même sens.

Ainsi par exemple, dans un « *Message de condoléance adressé à la famille Kangundu* » daté du 3 novembre 2005, signé de la main de M. Kudura Kasongo Muana Luaba, Porte-parole du Chef de l'Etat, et publié dans les médias dont le quotidien L'Avenir N° 2550 du samedi 5 novembre 2005, on peut lire : « (...) *Tous les membres du service de presse présidentielle se joignent au Porte-parole du Chef de l'Etat pour condamner cet assassinat dont les auteurs et commanditaires visent à empêcher les journalistes de jouer leur rôle catalyseur dans la lutte contre la corruption et le changement de mentalités que Son Excellence Monsieur le Président de la République Joseph Kabila n'a pas cessé de préconiser. (...)* ». Pour des observateurs avertis, Kudura Kasongo, qui signe cette déclaration sur du papier à en-tête du Cabinet du Chef de l'Etat,

n'exprime pas là un état d'âme personnel. Il sait de quoi il parle surtout qu'il est lui-même un ancien journaliste de la Télévision publique.

Pour sa part, le Ministre de la presse et Information et porte parole du gouvernement, M. Henri Mova Sakanyi, a dit, dans une déclaration reprise par l'AFP (Agence France Presse) le 4 novembre 2005,

que : « *Comme dans d'autres cas malheureux que l'on a vécu, l'Etat accomplira ses tâches sans coup férir pour mettre la main sur ces renégats* » avant de dénoncer « *le caractère barbare et sanguinaire* » de cet assassinat « *qui n'a pas l'air d'un crime crapuleux* ». Mova n'est pas que politique. Il est aussi un littéraire qui connaît le sens et la charge des mots qu'il prononce.

Pour rappel, le même jour du double meurtre, une équipe de JED s'est rendue au domicile du journaliste où elle a pu constater, dans le portail de la parcelle, deux impacts de balles ainsi que des marques de sang sur le pavement de la parcelle. Les premiers témoignages recueillis par JED auprès des enfants qui ont vécu le drame ont indiqué que ceux qui se présentent aujourd'hui comme de simples voleurs sont en réalité des tueurs professionnels. Des sources anonymes dans le voisinage du journaliste indiquent qu'ils étaient dans le quartier bien avant le retour du couple à la maison. On note aussi qu'ils ont refusé l'argent et les biens de valeurs que leur proposait le journaliste en échange de la vie sauve emportant les téléphones portables plus pour de raison de stratégie que de gain. Ils ont tiré à cinq minimum à cinq coups de feu (deux dans le portail et trois sur le journaliste, son épouse et l'un des enfants) alors que le couple n'a opposé aucune résistance !

La police qui a enlevé les corps vers 3h00 du matin pour la morgue

de l'hôpital général de Kinshasa l'a fait en l'absence des officiers de la police judiciaire et de la police criminelle qui auraient dû commencer l'enquête en marquant par exemple des traces sur la position des corps, la présence éventuelle des douilles, etc.

C'est fort de ces faits que dans son premier communiqué de presse rendu public le 3 novembre 2005 en début d'après-midi, JED a rejeté l'hypothèse d'un crime crapuleux et a exigé, toutes affaires cessantes, la mise sur pieds d'une commission d'enquête mixte pour « *retrouver les auteurs, les commanditaires et le mobile de cet ignoble assassinat d'autant plus que les assaillants auraient clairement indiqué qu'il étaient envoyés pour tuer le journaliste* ».

Un mois après, André Ipakala Abeiye Mobiko, Editeur-directeur du quotidien *La Référence Plus*, a également rejeté la thèse officielle du crime crapuleux au cours d'une conférence de presse organisée au siège de la rédaction le 3 décembre 2005. Depuis, dans chaque édition de *La Référence Plus*, la rédaction exige que la vérité sur la mort de son chef de la rubrique politique soit connue. En effet, depuis l'époque du Maréchal Mobutu, des affaires de journalistes assassinés ou portés disparus n'ont jamais connu de procès. Adolphe Kavula Missamba, directeur du journal frondeur « NSEMO » a été retrouvé mort, le 12 novembre 1994, dans la périphérie de Kansangulu. Avant lui, ce fut Pierre Kabeya de « KIN-MATIN » retrouvé mort et recouvert de son journal, le 8 juin 1994, dans une canalisation à côté du camp militaire Luano. A l'arrivée des



A la plice YMCA, JED dépose ses gerbes de fleurs



Face à la délégation des journalistes, le Vice-président Azarias Ruberwa promet la mise en place d'une commission d'enquête indépendante.

troupes de l'AFDL, Belmonde Magloire Missinhoum, directeur de LE POINT ZAIRE devenu LE POINT KONGO est enlevé le 13 septembre 1998 alors qu'il roulait au centre ville à bord de sa Jeep Prado. Depuis lors, Belmonde, qui était aussi photographe de Mobutu, n'a plus fait signe de vie. Avec lui sa voiture. Dans la tourmente de l'Ituri où des Seigneurs de guerre ont fait la pluie et le beau temps, Akite Kisembo, interprète de l'envoyé spécial de l'AFP (Agence Congolaise de Presse) a été enlevé, le 3 juillet 2003, par des hommes de Thomas Lubanga de l'UPC (Union des Patriotes Congolais). Depuis lors, personne ne l'a plus jamais revu.

Dans tous ces cas, aucune enquête sérieuse n'a été menée et surtout, aucun procès n'a eu lieu pour déterminer les circonstances de la mort, les meurtriers ainsi que les mobiles des crimes. Comme pour donner raison à Reporters sans frontières (RSF) qui constate que « dans certains pays d'Afrique, vous pouvez être emprisonné pour braconnage. Pour le meurtre d'un journaliste pas sûr ». Pourtant, ajoute RSF, « fermer les yeux sur un meurtre, c'est s'en rendre complice ».

Qui a tué Franck et pour quelle raison ? Cette question continue à hanter les esprits. Originnaire de la province de Bandundu, Franck, de son vrai nom François Kangundu Kengy, a fêté ses 52 ans le 28 juin 2005. Né à Kinzambi, il a fait ses études primaires et secondaires à Kikwit dans le Bandundu avant d'aller suivre des études universitaires dans la province du Katanga à la célèbre Kasapa (Université de Lubumbashi). Lorsqu'il

obtient, en 1981, sa licence en lettres françaises couplée d'une agrégation en enseignement moyen du degré supérieur, il retourne à Kinshasa où il commence sa carrière comme Assistant de recherche à l'ISC (Institut Supérieur de Commerce). De 1985 à 1988, Franck enseigne le français au lycée Motema Mpiko à Kinshasa/Kasa-Vubu après avoir presté à l'Institut Diyalanda et au complexe Anuarite.

Tenté par le journalisme, Franck passe avec succès, en 1988, un test à l'Agence Zaïroise de Presse (AZAP, actuellement ACP) et y est engagé comme journaliste. Il y restera jusqu'en 1993. Lorsque le vent de la démocratisation souffle sur le Zaïre de Mobutu dans les années 1990 et que vint la Conférence nationale deux années plus tard, Franck, comme bon nombre de journaliste de l'agence officielle de presse, prête sa plume à *La Référence Plus*, un Magazine qui deviendra quotidien, créé par André Ipakala et animé par de jeunes journalistes venus, pour la plupart, de l'ISTI (Institut des Sciences et Techniques de l'Information). En 1993, Franck a quasiment déjà pris ses distances avec l'ex-AZAP qui n'est plus que l'ombre d'elle-même et dont les journalistes sont soumis à une « diète » noire.

A *La Référence Plus*, Franck s'intéresse particulièrement à la rubrique politique qui ne manque plus d'intérêt depuis la libéralisation politique décidée, le 24 avril 1990, par le Maréchal Mobutu. Alors que son journal fonde sa popularité sur un ton frondeur par rapport au régime agonisant de Mobutu, Franck couvre régulièrement les activités de

l'ex-Parti-Etat, le MPR (Mouvement Populaire de la Révolution) devenu « MPR- Fait privé » dont l'un de ses amis d'université, Baudouin Banza Mukalay, est le 1^{er} Vice-président après le Maréchal. Fin blagueur, Franck imitait à la quasi perfection la voix de Mobutu au point que ses amis dans la profession l'appelaient affectueusement « Maréchal ». Ce lien quasi sentimental avec l'un des seconds de Mobutu ne l'empêche pas de côtoyer la 12^{ème} rue, siège de l'opposition radicale incarnée par l'UDPS (L'Union pour la Démocratie et le Progrès Social).

On ne connaît pas au « Maréchal » Ngyke d'ennuis avec le pouvoir pour ses papiers. Mais, on lui attribuera tout de même quelques querelles byzantines avec des confrères, qui comme lui, jouaient aux « attachés de presse » de quelques personnalités dont ils défendaient bec et ongles les thèses. Ces querelles ont quelques fois rejailli dans la presse. Par contre, c'est dans sa vie privée que Franck a connu un coup dur lorsqu'il perd, en 2002, sa première épouse (Kimbondja Katika), mère de ses cinq enfants : Djoudjou, Francine, Gracia, Olive et Landrine. L'homme, malgré son gabarit de boxeur, encaisse le coup. Mais il reste inconsolable jusqu'au jour où il rencontre celle dont il ne se séparerait que rarement au point de l'accompagner dans son destin tragique, Hélène Paka. Cette dernière est divorcée au moment où commence son idylle avec le journaliste. De son premier mariage avec un ancien de Scibe-Zaïre (la Société familiale des Bemba), elle avait eu deux enfants. De l'avis des membres de la famille, ce divorce n'aurait pas posé, à leur connaissance, de problème au point de créer des rancœurs qui auraient pu conduire à un crime passionnel. En effet, on rapporte qu'après le divorce, l'ex mari d'Hélène aurait été le premier à refaire sa vie. La police criminelle a-t-elle creusé cette piste passionnelle ou cette autre piste professionnelle qui a conduit Franck à « copiner » avec des hommes politiques dont certain, de l'avis général, s'exécraient mutuellement ?

On ne peut pas oublier qu'un journaliste et son épouse ont été froidement abattu un certain 3 novembre dans ce pays. Le faire, c'est consacrer le règne de l'impunité qui est un ferment efficace de la violence. Notre conviction intime est que Franck a été tué pour ce qu'il était : un journaliste. A ce titre, tout porte à croire qu'il a vu des choses... qu'il n'aurait peut-être pas dû voir ou qu'il a dit des choses qu'il n'aurait peut-être pas dû dire. D'où ce mystère qui entoure ce double assassinat et qui mérite qu'une commission indépendante à même d'entendre tout le monde soit mise sur pieds afin que la vérité éclate.

L'APPEL URGENT DE L'OBSERVATOIRE

JED de nouveau dans le collimateur

Mardi 20 décembre 2005

L'Observatoire a été informé par l'organisation 11.11.11 et la Ligue des électeurs (LE) de menaces de mort portées à l'encontre de quatre membres de l'association Journaliste en danger (JED).

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir de toute urgence sur la situation suivante en République démocratique du Congo (RDC).

Description des faits :

Selon les informations reçues, le 10 décembre 2005, MM. Donat M'Baya Tshimanga, président de JED, Tshivis Tshivuadi, secrétaire général, Charles Mushizi, directeur de programme pour l'Afrique centrale, et Mme Esther Banakayi, directrice de programme pour la RDC ont reçu un message écrit sur leurs téléphones portables, indiquant : « JED, pour qui vous prenez-vous ? Vous allez disparaître un par un si vous n'annoncez pas publiquement la fin de vos activités. Vous avez dix jours. Après ça, nous agirons, et même vos familles pourront être prises pour cible ». La compagnie téléphonique n'a pu identifier l'auteur de ces messages, bien que le numéro n'ait été mis en place que récemment.

L'association JED envisage de porter plainte, afin qu'une enquête soit diligentée sur ces faits.

Ces menaces semblent s'inscrire en réaction à la publication du 8ème rapport annuel de JED, le 9 décembre 2005, dans lequel l'organisation souligne l'augmentation des violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales en RDC, notamment de la liberté de la presse. Le rapport appelle également à la création d'une Commission d'enquête indépendante, afin d'identifier les meurtriers de M. Franck Ngyke, journaliste, et de son épouse, assassinés dans la nuit du 2 au 3 novembre 2005 par plusieurs hommes armés.

Par le passé, les membres de JED ont déjà fait l'objet de plusieurs menaces de mort, sans qu'aucune enquête n'ait jamais été menée sur ces faits.

L'Observatoire exprime sa plus vive préoccupation à l'égard de ces menaces, qui s'inscrivent dans un climat d'insécurité

et d'intimidations croissants à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes en RDC.

Actions demandées :

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités de RDC et de leur demander de :

i. Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de MM. Donat M'Baya Tshimanga, Tshivis Tshivuadi, Charles Mushizi et de Mme Esther Banakayi ;

ii. Mener une enquête indépendante sur les menaces décrites ci-dessus, afin que leurs auteurs soient identifiés et dûment jugés et sanctionnés conformément à la loi congolaise et aux dispositions internationales en matière de protection des droits de l'Homme ;

iii. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement à son article 1 qui dispose que "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international", son article 6(b), selon lequel "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et autres instruments internationaux applicables, de publier, communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances

sur tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales", et son article 12.2, qui dispose que "l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration" ;

iv. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la République démocratique du Congo.



D. M'Baya tshimanga, président de JED

Une délégation de l'U.E. rend visite à JED

Afy Malungu

Répondant à l'appel lancé par Journaliste en danger (JED) sur la menace reçue le 10 décembre 2005 par quatre personnes de son staff technique, une délégation des diplomates des pays membres de l'Union Européenne a rendu visite, mardi 20 décembre 2005 après-midi, au siège de l'organisation à la Galerie Saint-Pierre, dans le Complexe Utefrica.

C'est en vue d'encourager JED dans son travail de défense et de promotion de la liberté de la presse que l'ambassadrice des Pays-bas, les représentants des ambassades de la Belgique, de la Suède, de la Grande Bretagne, de l'Allemagne et de la Délégation de la Commission de l'Union Européenne en RD Congo se sont entretenus avec Messieurs Donat M'Baya et Tshivis Tshivuadi, respectivement président et secrétaire général de JED.

Prenant la parole, M. M'Baya a décrit l'ambiance de peur et de crainte qui a régné tout au long de la journée dans le bureau étant donné que l'ultimatum leur fixé s'achevait le même 20 décembre.

Au cours de cet entretien qui a tourné autour des menaces reçues le 10 décembre 2005, soit au lendemain de la publication du rapport 2005 sur l'état de la liberté de la presse en Afrique centrale par JED, le 2^{ème} secrétaire

de l'ambassade d'Allemagne en RDC, M. Manuel Muller a, au nom de la Délégation, encouragé JED dans son travail quotidien en considérant qu'il produit un travail de qualité remarquable dans le cadre de la défense de la liberté de la presse en Afrique centrale.

Au cours de l'entretien, le président de JED a pris la parole pour relater les circonstances dans lesquelles ces menaces avaient été reçues, vécues ainsi que l'ambiance de peur qui a régné tout au long de la journée du 20 novembre au sein de JED. Néanmoins, rassurant les diplomates, il n'a pas manqué de dire que JED ne pouvait arrêter ses activités suite à ces menaces car, a-t-il dit : « JED fait son travail en toute légalité et ne voit pas ce qu'il a pu faire de mal pour être réprimandé ».

Quant aux démarches effectuées par JED pour retrouver l'origine des dites menaces ainsi que les voies pour s'en protéger, M. M'Baya a ajouté que les autorités compétentes en avaient été informées par voie de correspondance. Il a dit qu'une lettre avait été envoyée dans ce cadre au Ministre de l'Intérieur, sécurité et décentralisation, M. Théophile Mbemba Fundu, avec copie réservée au président de la HAM.

Dans cette lettre, JED avait rappelé au Ministre la date de l'ultimatum leur fixé par les dites menaces en demandant que soit assuré la sécurité des membres de JED ainsi que ses bureaux.

Prenant la parole, M. Manuel Müller, a, au nom de la délégation de l'Union Européenne, rappelé l'intérêt de l'Union Européenne



dans le travail fourni par JED dans son aire d'action et a dégagé l'importance du Rapport 2005 sur l'état de la liberté de la presse dans un pays qui aspire à marcher sur les traces de la démocratie. Il a notamment encouragé l'organisation dans son travail de défense des journalistes et des droits de l'Homme et que ces menaces et réaction contre JED sont un signe qu'ils font bien leur travail.

« Le travail continue »

Abordés par Le Phare, le président et le secrétaire général de JED ont affirmé que ce genre de visites comme celle de l'U.E. étaient utiles. « Car leur présence prouve qu'il y a des partenaires avec lesquels on peut compter pour travailler dans une sécurité optimale ». Cela dit, les deux journalistes ont prévenu que leur organisation ne va pas faire le jeu de ceux qui veulent les réduire au silence. « Pour nous, le travail va continuer », a dit Donat M'Baya estimant qu'abdiquer, en fermant les bureaux et en quittant le pays, c'est leur donner raison ».

Pour le reste, le secrétaire général de JED, Tshivis Tshivuadi, a relevé le fait que tout porte à croire les menaces reçues par le comité directeur seraient liées à l'affaire Ngyke, du nom de notre confrère de La Référence Plus, froidement abattu le 2 novembre dernier en compagnie de son épouse. Une affaire pour laquelle JED ne cesse d'exiger une enquête indépendante en vue de rétablir la vérité



La présidence européenne à Kinshasa encourage Les efforts des médias

«Etat d'urgence pour la presse congolaise», tel est le titre qui a résumé le mieux le Rapport 2005 de JED sur la liberté de la presse en Afrique centrale, dans sa partie consacrée à la RD Congo.

Vendredi 09 décembre 2005, la salle de cinéma de la paroisse Notre Dame de Fatima, avait été prise d'assaut par une foule composée des journalistes et des représentants des organisations de défense des droits de l'Homme auxquels s'étaient joints des diplomates.

L'occasion était également bonne pour JED de remercier de vive voix tous ses partenaires extérieurs qui apportent un appui matériel et financier au travail de JED. Il s'agit principalement de l'union européenne, au travers du GRET/paris; de l'Institut Panos Paris (IPP), de l'organisation hollandaise (NIZA) et de l'Ambassade des Etats-Unis à Kinshasa.

Un message de M Andy Sparkers, ambassadeur de grande Bretagne, au nom de la présidence tournante de l'Union Européenne, a été lu à l'assistance par Mme Vikky Bullock. En voici les grandes lignes (...)

Monsieur le Président de JED, Excellences, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, distingués invités.

C'est un grand honneur d'être ici avec vous à cette occasion importante marquant la célébration de la journée commémorative de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que la Publication du Rapport 2005 sur l'état de la liberté de presse en RDC et en Afrique Centrale. Je profite également de cette occasion pour vous présenter mes sincères félicitations à l'issue de votre décoration de la médaille Herman Kesten pour la protection de la liberté d'expression.

Je représente l'Ambassade Britannique et la Présidence de l'Union européenne à Kinshasa. Et je suis ici parce que nous reconnaissons la qualité du travail abattu par Journaliste en danger dans le domaine de la protection de la liberté de presse et des journalistes. Les rapports annuels de JED sont très importants pour servir de documentation en matière des violations des droits de l'homme et de la liberté d'expression.

La liberté d'expression est l'une des priorités de l'Union européenne partout au monde. En ce qui concerne

particulièrement la République Démocratique du Congo, l'UE a publié une déclaration à ce sujet par le biais du Conseil de l'Union Européenne à Bruxelles le 17 octobre. La déclaration souligne que la liberté d'expression est capitale pour la démocratie et c'est d'ailleurs un droit fondamental consacré par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, auxquelles la RDC a souscrit.

La Déclaration soutient également la nécessité de défendre la liberté d'expression et sauvegarder les droits de l'Homme en RDC, et les défenseurs des droits de l'homme dont les journalistes, surtout maintenant à l'approche des élections. M. le Président a mentionné le nombre croissant des cas d'arrestations et d'emprisonnements des journalistes en comparaison avec l'année dernière. Cette tendance est regrettable et doit être renversée. Car elle crée un climat de psychose et d'angoisse qui rend le métier des journalistes difficile à exercer.

L'UE encourage et soutient les efforts déployés par tous services des médias et du gouvernement en vue de garantir la liberté d'expression, de protéger les défenseurs de droits de l'homme et d'empêcher que les journalistes ne soient l'objet de persécution.

En effet, tout gouvernement a la responsabilité d'assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme contre la violence, les menaces et toute rétribution contre leur travail légitime. De même, il a le devoir de mener des enquêtes de manière impartiale sur les cas des violations des droits de l'homme dans les meilleurs délais.

Le travail quotidien d'un journaliste est celui d'investiguer et d'exposer



les violations des droits de l'homme, de promouvoir la bonne gouvernance, et de faciliter le débat public, c'est-à-dire une contribution considérable au processus de transition que le pays vit en ce moment. Les défenseurs des droits de l'homme dont les journalistes aident dans la formation d'une société démocratique, stable et de paix, basée sur le respect des droits de l'homme. D'autre part, les professionnels des médias constituent un exemple typique du rôle qu'un citoyen est censé jouer dans le développement du pays. Il sied de souligner ici aussi les grandes responsabilités que ces professionnels vont également assumer à l'approche des élections pour s'assurer que leurs commentaires y relatives soient bien équilibrés pour informer la population de manière objective et éviter les abus du système informationnel.

Eu égard à ce qui précède, j'exhorte les journalistes que vous êtes de poursuivre votre travail relativement difficile dans ce pays, et de vous protéger dans la mesure du possible contre les différentes atteintes à vos droits. Car vous jouez un rôle très important dans la défense des droits de l'Homme.

Je vous remercie pour votre attention.



Dans la salle on peut remarquer la présence des différents acteurs Diplomatiques, consulaires, socio-politiques et culturels oeuvrant en RDC.

JED honoré de la Médaille Hermann Kesten

A l'occasion de la commémoration du 57^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Journaliste en danger (JED), a rendu public, vendredi 09 décembre 2005 à Kinshasa, son 8^e rapport annuel 2005 sur l'état de la liberté de la presse en Afrique centrale.

En RDC, 58 journalistes ont été emprisonnés pour des plus ou moins longues périodes, et deux journalistes croupissaient en prison sans jugement pendant la célébration de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La cérémonie a été également marquée par la présentation officielle de la Médaille Hermann Kesten décernée à JED, le 13 novembre 2005, à Darmstadt (près de Francfort en Allemagne), par la section allemande de PEN International, qui a justifié son choix en soulignant que « JED fait partie des organisations les plus actives et les plus crédibles de l'Afrique noire qui publient régulièrement des informations sur la situation de leurs pays ». JED a, à son tour, dédié cette médaille à tous les journalistes assassinés ou portés disparus dans l'exercice de leur travail ces dix dernières années.

L'allocution du Secrétaire Général de JED

Comme vous l'aurez sans doute noté sur votre carton d'invitation, la présentation du Rapport de ce jour, nous avons voulu la coupler avec un autre événement non moins important qui va marquer la vie de notre Organisation. Il s'agit de la présentation officielle de la Médaille Herman Kesten 2005 qui a été décernée à Journaliste en Danger (JED) par la section allemande de l'Organisation PEN Internationale.

Laissez-moi vous dire, sans fausse modestie, que pour nous, après 8 ans d'existence, et travaillant dans un environnement quasi hostile où nous n'avons pas que des amis, il était temps enfin que le travail de JED, que les actions au quotidiens en faveur des journalistes et la liberté d'expression de manière générale, soit enfin reconnus, soutenus et encouragés.

En effet, créer une Organisation pour la défense de la liberté de presse et d'expression, au moment où les activités des partis politiques et des syndicats étaient interdites, et que des médias privés et

indépendants étaient confisqués, au nom de « la guerre longue et populaire... », exigeait une bonne dose de témérité, à la limite du suicidaire ;

Maintenir en vie et donner une visibilité à une organisation qui, au départ, était dépourvue de toute ressource, et sans aucun appui extérieure..., était une véritable gageure ;

Mener des actions de plaidoyer, de protestation et des dénonciation

auprès des autorités publiques responsables des atteintes à la liberté de la presse, dans un pays où on ne tolère pas la critique



M. Gregor Schotten, conseiller à l'Ambassade d'Allemagne en RDC expliquant au public la valeur et l'importance de la Médaille Hermann Kesten décernée à JED par l'ong Pen

et la contradiction, expose bien



souvent à des sévères représailles ;



Vue d'une partie de l'assistance lors de la publication du Rapport 2005 de JED en la salle Notre Dame de Fatima à Kinshasa/Gombe

Se dépenser corps et âme, parfois au risque de sa vie, pour défendre un journaliste, et puis s'entendre lancer un jour au visage : « ... mais je ne vous ai jamais demandé de me défendre », ou être l'objet des attaques et des insultes gratuites, dans la presse, de la part des confrères pour lesquels on s'est dépensé, est une tâche bien ingrate...

Excellences, Mesdames et Messieurs

Croyez-moi, tout ce qui vient d'être décrit ci-haut, JED l'a connu et le connais encore.

Quelqu'un a dit qu'on n'est jamais prophète chez-soi. L'ironie du sort a voulu que ce soit des étrangers et une Organisation étrangère qui honorent enfin JED de la plus prestigieuse Médaille instituée par la Section allemande de PEN en souvenir de l'écrivain allemand Hermann Kesten, né à Nuremberg en 1900 et qui a consacré sa vie à la protection des écrivains d'expression allemande traqués dans l'Europe de l'époque.

La cérémonie de remise de cette Médaille à JED a eu lieu le dimanche 13 Novembre 2005, à Damstadt, une superbe ville allemande près de Francfort, devant un public très select composé des illustres personnages du monde des arts et des lettres

auxquels s'était joint le Ministre des Sciences et de l'Art ainsi que la Présidente de la province de Hesse. Au travers JED, un véritable hommage a été rendu à la presse et aux journalistes congolais pour leur courage, et leur engagement en faveur de la vérité et de la liberté.

Le lendemain, 14 novembre 2005, une conférence de presse était organisée à Berlin, la capitale



Le président de JED présentant le Rapport annuel de Jed pour l'exercice 2005 en image devant une assistance en émoi

Helmut Frenztz, le prix Nobel Günter Grass, le dramaturge anglais Pinter et les écrivains

palestinien et Israélien Sumaya Farhat Naser et Gilla Svirsky pour leur contribution à la paix au Proche Orient, JED a pris l'engagement de rester toujours digne de la mission conduite par Hermann Kesten en protégeant à tout prix le droit pour les journalistes et les médias d'informer en toute liberté et celui pour le public

d'accéder à une information toute aussi libre et diversifiée.

Au moment où la RDC aborde le tournant décisif et quasi périlleux de la transition qui va mener le peuple de ce pays à opérer des choix qui engagent son destin, JED voudrait dédier ce prix au peuple souverain de la RDC pour qu'il fasse le choix des textes et des hommes qui changent, qui améliorent et qui transforment notre maison commune qu'est la République démocratique du Congo ; mais aussi pour que ce peuple, bien informé, sache demander des comptes à ceux qui prétendent agir ou gouverner en son nom.

Nous dédions également ce prix à tous les journalistes



politique de l'Allemagne, face à des journalistes et des médias très peu au fait de la situation

globale qui prévaut en RDC, sinon au travers des images catastrophes de guerres et autres tragédies sanglantes.

En recevant cette Médaille qui a été précédemment décernée à de prestigieuses personnalités comme le défenseur des droits de l'Homme





congolais, quelle que soient leurs lignes éditoriales, pour leur contribution à la Campagne lancée par notre Organisation pour la Bonne gouvernance dont la transparence constitue la condition sinon qua non.

De manière particulière, nous dédions cette Médaille à notre confrère Franck Ngyke Kangundu, journaliste de la Référence Plus, ainsi qu'à son épouse, Hélène Mpaka, tous deux assassinés par balles, le 3 novembre 2005, à Kinshasa devant leurs enfants, selon toute vraisemblance, par des tueurs à gage payés pour briser à jamais une plume qui commençait à déranger. Que cette Médaille puisse nous stimuler d'avantage afin que nous puissions obtenir que les exécutants et les commanditaires intellectuels de cet ignoble assassinat puissent être trouvés et sanctionnés conformément à la loi.

Sur le même chapitre, nous dédions cette médaille à la mémoire de tous les journalistes et collaborateurs des médias tués ou portés disparus ces dix dernières années en RD Congo et pour lesquels aucune enquête fiable n'a été menée. Nous pensons plus spécialement à Pierre Kabeya, reporter du

journal KIN-MATIN, tué le 8 juin 1994 à Kinshasa ; Adolphe Kavula Missamba, Directeur du journal NSEMO, tué le 12 novembre 1994 à Kasangulu ; Belmonde Magloire Missinhoun, Directeur du journal LE POINT CONGO, porté disparu depuis le 13 septembre 1998 ; Akite Kisembo, 28 ans, interprète de l'envoyé spécial de l'AFP (Agence France Presse) à Bunia dans l'Ituri, porté disparu depuis le 3 juillet 2003 et

sans aucun doute tués par des miliciens de l'UPC de Thomas Lubanga ; et Pascal Kabungulu, activiste des droits de l'Homme, assassiné froidement à son domicile le 31 juillet à Bukavu dans la province du Sud-Kivu. Que de leur sang versé puisse germer plus de liberté d'expression dans notre pays.

Nous dédions aussi cette Médaille à la mémoire de notre collègue, ancien secrétaire général et co-fondateur de JED, Morro Mwambawaba Mulamba, décédé le 2 décembre 2001 à Kinshasa dans des conditions qui restent mystérieuses à ce jour.

En mémoire de tous ces professionnels tombés la plume à la main en RD Congo, nous lançons un appel urgent pour la fin de l'impunité accordée à des criminels de la presse, aux bourreaux des journalistes et aux prédateurs de la liberté de la presse.

Merci de votre aimable attention



35 journalistes formés pour élargir le réseau d'alerte au Katanga

Esther Banakayi

Le Réseau des correspondants de JED (Journaliste en danger), vient de s'élargir avec la formation à Lubumbashi de 35 autres journalistes venus de quelques villes et localités de la province du Katanga, dans le Sud-est de la RD Congo.

Deux jours durant, du 26 au 27 octobre 2005, les participants réunis au Park Hôtel et au Cercle Makutano, ont suivi avec intérêt une formation sur « Les techniques d'investigations sur les allégations d'atteintes à la liberté de la presse et la rédaction d'alertes ».

La mission de JED était composée de D. M'Baya, président, de Esther Banakayi, responsable de la recherche RDC et de Jim Mutombo, IT Manager.

Toujours dans le cadre de cette mission, le deuxième pallier du programme défense légale a été franchi. JED a signé, à cette occasion, le 27 octobre 2005, dans les heures de l'après-midi, le protocole de partenariat avec le cabinet Ngulungu et Associés. Cette cérémonie, voulue discrète selon la déontologie des avocats, n'a connue la présence que de Donat M'Baya et de Esther Banakayi, et s'est déroulée au sein même du cabinet situé dans l'immeuble Groupe du Mukuba, sur l'avenue Munongo.

Mis à part les 26 journalistes de Lubumbashi, 9 autres participants étaient venus des villes et localités du Katanga en raison de deux de Kolwezi, un de Kamina, deux de Kasumbalesa, deux de Likasi et deux de Kipushi. Malheureusement, le journaliste de Kalemie n'a pas pu rejoindre Lubumbashi faute de moyen de transport disponible à ces dates. Il a été débarqué de l'avion de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo).

Cinq avocats du cabinet Ngulungu & Associés ont participé activement à l'atelier du début à la fin, dont Me Clément Kabemba, également correspondant de JED.

En marge de cette session, la délégation de JED a rencontré, le 25 Octobre 2005, Alexandre Essome, chargé de l'information publique à la MONUC pour s'entretenir avec lui au sujet de la situation des médias au Katanga, particulièrement, de la RTIV (Radiotélévision Inter Viens et Vois), qui avait diffusé le message de la haine du parti politique l'UNAFEC (Union nationale des fédéralistes du Congo).

des messages de la paix et de l'unité nationale.

À l'aide du manuel intitulé « Défendre la liberté de la presse : une affaire de tous », édité en décembre 2004 par M. M'Baya, la première partie de la formation était centrée sur les allégations d'atteintes et les techniques d'investigations.

Dans son exposé, l'orateur a commencé d'abord par les généralités sur la liberté de la presse. Dans



Vue d'une séance de travail, ici le Président de JED est en plein exposé sur les techniques d'investigations dans la salle du Park Hotel de Lubumbashi.

M. Essome a expliqué à la délégation de JED que la MONUC a tout de suite réagit pour suspendre sa collaboration avec la RTIV, car se référant au passé, le discours diffusé par cette chaîne était l'incitation pure et simple à la haine venant de ce parti.

« Si ce discours de la haine était resté dans le cadre restreint qu'était le meeting devant les partisans, cela aurait été acceptable, mais qu'un médias, confessionnel de surcroît, relaye un tel message, devenait inadmissible car le climat de peur s'est emparé de tous les non originaires de cette province depuis la diffusion de ce message, a-t-il renchéri ».

JED était d'accord avec la MONUC d'autant plus que les discours de la haine n'ont pas leur place au sein des médias qui sont censés être vecteurs

cette partie, il a cité les instruments juridiques qui garantissent cette liberté. Il s'agit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), en son article 19, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), en son article 19, La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), en son article 9 ainsi que la Constitution de la Transition en ses articles 27, 28 et 29.

Tous ces textes qui garantissent la liberté d'expression, sont ratifiés par la RD Congo. L'orateur n'a pas manqué de faire un survol sur la loi n° 96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse en RDC. La plus grande innovation de cette loi par rapport aux lois antérieures est qu'elle consacre la liberté d'entreprendre, pour toute



Annonce officielle, par Me Alberto Ngulungu de la signature du contrat portant assistance judiciaire des journalistes du Katanga par le cabinet Ngulungu et associés.

personne physique ou morale, dans le domaine de l'audiovisuel.

Dans son article 51, elle stipule que « La communication audiovisuelle est libre. Toute personne physique ou morale a le droit de produire, transmettre, recevoir tous les produits de la communication audiovisuelle tels qu'énumérés à l'article précédent et d'y participer sous réserve de l'ordre public, des droits d'autrui et de bonnes mœurs ».

Après le bref exposé sur les instruments juridiques, le cap a été mis sur les atteintes proprement dites. En ce qui concerne la typologie de ces atteintes, JED en tant que membre de l'IFEX a tout simplement adopté celle élaborée par celui-ci.

Ainsi, l'orateur a expliqué tous les 9 types d'atteintes qui ressortent de la typologie élaborée par IFEX. Il s'agit de : journalistes tués ou autres personnels des médias tué dans



M. Kabamba Kakab, Vice-président de L'UNPC / Katanga prononçant son allocution lors de la cérémonie de clôture du séminaire

l'exercice de leur profession ou à cause de celle-ci, journalistes portés disparus, journalistes en prison, journaliste incarcérés, journalistes interpellés, Journalistes agressés ou torturés, journalistes menacés ou harcelés, pressions administratives, économiques ou judiciaires et entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information

Tous les points ont été longuement explicités pour une bonne compréhension de ladite typologie.

La deuxième partie de la formation était axée sur les sources d'informations qui doivent être diversifiées pour permettre à l'enquêteur d'en faire le recoupement pour dégager la véritable information. Dans ce cas, la source peut être, la rédaction, la famille, les médias, le collègue, le voisin, la police, les agents de sécurité, les témoins, les organisations des droits de l'Homme etc.



Vue de la séance de Signature du protocole d'accord entre D. M'Baya et Me Alberto Ngulungu

A la même occasion les participants ont, appris aussi qu'un bon enquêteur doit pouvoir peser la crédibilité des ses sources. Pendant l'enquête, il faut poser toutes les questions possibles susceptibles d'aider à arriver

effectivement à la vérité à publier.

Les participants ont effectué des exercices pratiques qui leur ont permis de savoir rédiger une lettre de protestation et une alerte.

Faisant d'une pierre deux coups, la délégation de JED accompagnée de Me Alberto Ngulungu Madangi a été reçue en audience au gouvernorat par M. Kunda Milundu, vice-gouverneur de province, chargé des questions politiques et administratives. L'entretien était axé sur ce qu'est JED ainsi que sa présence au katanga en cette période. Pendant une demi-heure, M. Kunda n'a pas manqué de féliciter la présence d'une telle organisation en RDC et le travail qu'elle accomplit avant de déplorer le non professionnalisme notoire constaté dans l'exercice de la

profession par plusieurs journalistes du Katanga.

Tout de suite après cette audience, la délégation s'est rendue au cabinet d'avocats pour la signature du protocole d'accord.

Afin de permettre aux correspondants de connaître les termes juridiques lors de la couverture des procès, Me Ngulungu s'est entretenu deux heures durant avec les participants sur « L'organisation et la compétence judiciaires ».

C'est vers 17heures 30 que la cérémonie de clôture a eu lieu dans la salle du Park Hôtel. Plusieurs personnalités ont rehaussé de leur présence cette cérémonie, notamment la presse et plusieurs autres organisations. Le gouverneur de la ville y a été représenté par Mme

Ramazani, l'un des membres de son cabinet.

Premier à prendre la parole, après avoir remercié les invités pour avoir répondu à l'invitation, M. M'Baya a indiqué que dans ce pays qui a été déchiré par deux guerres successives, la presse et les journalistes ont un rôle important à jouer dans la consolidation du processus de paix. Pour que les médias puissent être des vecteurs de paix et non de conflit, ils doivent être libres. Cette liberté a-t-il renchérit commence dans la collecte des informations par un accès facile aux sources d'informations surtout officielles.

Le président de JED a ajouté que cette liberté doit s'accompagner de la responsabilité dans le chef des chevaliers de la plume.

Ainsi, a-t-il souligné: «JED ne se taira jamais chaque fois que des médias ou des journalistes se transformeront en pyromane pour mettre le feu à la maison commune qu'est la province du Katanga».

Parlant du protocole d'accord avec le cabinet d'avocats, M. M'Baya a précisé que, celui-ci n'est pas une raison de relâchement et de laisser-aller dans la rigueur qu'exige le métier d'informer. Le journaliste a comme premier devoir, la vérité par le respect des faits et la liberté du commentaire. Cette vérité s'accompagne d'honnêteté et d'objectivité.

Avant de terminer son allocution, le président de JED a cité quelques noms des journalistes de renommée



La photo de famille réunissant les correspondants du Katanga, la délégation de JED et le Cabinet Me Ngulungu dans le Jardin du Park Hôtel de Lubumbashi.

national et international qui sont natifs de la province du Katanga, qui doivent inspirer et pousser à l'union, à la solidarité professionnelle et surtout au professionnalisme à la nouvelle génération des journalistes.

A son tour, Me Ngulungu a commencé son allocution par le constat selon lequel, la justice en RD Congo souffre. Ce constat est confirmé par des enquêtes dignes de foi. Et même les autorités politiques du pays ne nient pas le phénomène.

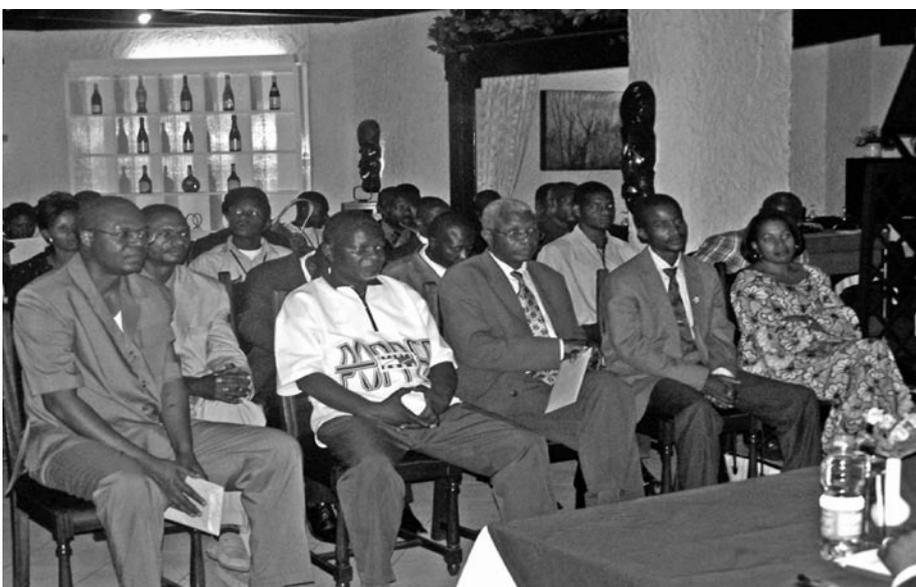
Ainsi, a-t-il ajouté que le peuple congolais doit relever, d'autant plus que la réhabilitation de la justice est une condition sine qua non

pour l'instauration d'une véritable démocratie dans le pays.

Me Ngulungu a, en somme, sollicité l'assistance des autorités politico-administratives et judiciaires dans la protection et la formation des journalistes en ce qui concerne la liberté de la presse avant de remercier JED pour son choix dans la défense des droits et libertés des journalistes.

Gilbert Jean Victorin Kakab Mus-Aba, vice-président de l'UNPC (Union Nationale de la Presse du Congo) Katanga a, à son tour, salué l'organisation de l'atelier de JED qui intervient au moment où, l'UNPC Katanga venait de clôturer la campagne de recensement des professionnels des médias oeuvrant au Katanga, et va débiter celle de l'octroi de la carte de presse, et le souci de JED de sécuriser les journalistes. Il a ensuite relevé que, ces assises viennent à point nommé dans la province où ceux qui prétendent avoir la puissance financière et ceux qui croient avoir l'imperium politique ont leur conception des médias et sont, enfin, allergique à la critique.

Et pour terminer, M. Kakab, s'adressant aux avocats, a indiqué qu'ils sont désormais appelés à défendre les journalistes, mais ils seront amenés à se poser beaucoup de questions sur l'identité et le travail du journaliste.



Une vue partielle de l'assistance à la cérémonie de clôture du séminaire de formation des correspondants tenu à Lubumbashi

A la Conférence de Bruxelles sur l'exploitation illégale des ressources de la RDC, JED a soutenu son projet d'une Loi sur la Transparence avant les élections....

Une Conférence d'experts réunie à Bruxelles, du 23 au 24 novembre 2005, et regroupant des représentants de la Société civile venus aussi bien de la RDC que d'autres pays d'Europe et d'Amériques sur le thème : « Les trésors naturels de la RDC : sources de conflits ou clé de développement ? », a conclu à un constat amer : « Les ressources naturelles du Congo n'ont bénéficié qu'à une fraction infime de sa population sans procurer un développement socio-économique à la majorité de ses citoyens ».

Cette réunion a eu lieu à un moment crucial, à quelques mois des élections générales, à l'initiative de « Fatals transactions », un programme économique du Netherland Institute for Southern Africa (NIZA), une organisation non gouvernementale hollandaise qui soutient également des projets de développement des médias en RDC.

Les participants, parmi lesquels des présidents délégués généraux de la Gécamines et de la Miba, ainsi que Monsieur Lutundula Apala, Président d'une Commission spéciale du Parlement chargée d'examiner la validité de tous les contrats signés durant les guerres de 1996 et 1998, ont recommandé au gouvernement congolais, notamment, de publier les résultats de ces enquêtes, ainsi que les audits des registres miniers du Ministère des mines et du Ministère des finances, afin de confirmer la transparence en la matière.

Le Secrétaire général de JED, Tshivis Tshivuadi, intervenant en plénière de cette conférence sur le rôle des médias dans la bonne gouvernance des ressources naturelles de la RDC, a réaffirmé l'urgence nécessaire pour ce pays, théoriquement engagé dans la bonne gouvernance, de se doter d'une Loi nationale sur la transparence et l'information publique. **Extraits de cette communication.**

« Depuis la fin du régime Mobutu et l'avènement du nouveau pouvoir de l'AFDL (Alliance de forces démocratiques pour la libération, soutenue par le Rwanda et l'Ouganda), des nombreux accords politiques, économiques et militaires ont été signés dans la plus grande opacité entre les différents belligérants de la guerre en RDC. Et c'est au nom de ces mêmes accords obscurs que des contrats léonins pour l'exploitation des ressources naturelles de la RDC ont été signés à tour de bras avec des entreprises étrangères et des sociétés écrans derrière lesquelles se cachaient souvent des têtes couronnées du microcosme militaro politique congolais, sans la moindre préoccupation de sauvegarder les intérêts de l'Etat congolais. Le secteur des mines est le plus frappé par

qui accompagne généralement la signature des contrats miniers.

Or, à ce jour, aucune loi ne fait obligation aux gestionnaires publiques à tous les niveaux de divulguer au maximum toutes les informations publiques non couverte par le secret pour des raisons d'intérêt général du pays.

Bien au contraire, les journalistes qui enquêtent sur la corruption, les détournements des fonds publics, et le pillage des ressources subissent souvent des sévères représailles de la part des fonctionnaires corrompus ou des personnes impliqués dans l'exploitation illégales des ressources.

Plus inquiétant encore, est l'intrusion des hommes politiques dans le monde des

médias. Aujourd'hui, plus d'un ministre contrôle de près ou de loin une station de radio ou une chaîne de télévision. Dès lors, ces nouveaux propriétaires des médias, eux-mêmes impliqués dans des violations des droits de l'homme, et qui se trouvent au centre des affaires sales de corruption et de pillage ne peuvent se faire hara-kiri en publiant des informations qui les mettent en cause.

Il est important dès lors que les journalistes qui enquêtent sur la corruption et le pillage des ressources, ainsi que les médias qui en informent le public soient défendus et

protégés. Il s'agit aussi bien d'une protection physique sur le terrain des investigations, que d'une sécurité juridique et institutionnelle, au travers la suppression des lois qui autorisent les emprisonnements des journalistes ; ainsi que l'adoption d'une loi sur la transparence et l'information publique ».



ces prédateurs, parfois cachés sous des faux habits de « nationalistes ».¹

Alors qu'on approche de l'organisation des premières élections « libres, démocratiques et transparentes », aucune démocratie digne de ce nom ne pourra s'instaurer en République démocratique du Congo sans la transparence dans la gestion de la chose publique, laquelle permettra au journaliste d'accéder aux sources d'informations et d'informer correctement le public.

C'est l'action des médias, agissant comme « chiens de garde » (watchdogs) qui permet de mettre en lumière l'exploitation frauduleuse des ressources, et la corruption

L'INTERNET SOUS SURVEILLANCE

Les entraves à la circulation de l'information sur le réseau

Appel à la vigilance

Internet a mauvaise réputation. Auprès des régimes autoritaires, on ne s'en étonnera pas. Que la vieille dictature de Pékin - il faut bien appeler les choses par leur nom, n'en déplaise aux aficionados du « miracle » économique chinois - ait mis en place une véritable cyberpolice, ne surprendra personne. Des dizaines d'internautes y croupissent en prison pour des crimes imaginaires : ils n'ont fait que surfer sur des sites interdits ou encore, audace insensée, ont osé diffuser des informations sur des sujets toujours tabous, du massacre de la place Tiananmen à la répression au Tibet.

La Chine n'est malheureusement pas seule à traquer les messages dissidents sur la Toile. Du Viêt-nam à la Tunisie, les potentats - galonnés ou non - n'ont guère de goût pour cet espace d'échange et d'information qu'ils ont tant de mal à circonscrire. Dans cette trop longue liste des régimes liberticides, on retrouvera les habitués des violations des droits de l'homme - Birmanie, Ukraine, Biélorussie... - mais aussi ces destinations de rêve, mer bleue et sable blanc garantis, que les touristes occidentaux aiment fréquenter. Aux Maldives, par exemple, le verso de la carte postale est peu ragoûtant : deux internautes ont été condamnés... à la prison à vie pour avoir critiqué un pouvoir aux manettes de cette dictature paradisiaque depuis la bagatelle de quarante ans !

Mais jusqu'ici, rien que de très logique. Qui sera surpris que le bon docteur Castro impose sa loi au Réseau comme il le fait sur toute l'île, à l'exception, bien sûr, des « imbéciles utiles », ces compagnons de route chers à Lénine, habitués des voyages organisés, cigares et jeunes filles tarifées compris ? Plus inquiétante, à première vue du moins, est la méfiance suscitée par le Web dans les démocraties bien installées d'Europe ou d'Amérique du Nord. Que les Etats-Unis, la France ou la Grande-Bretagne côtoient, dans ce rapport, de sinistres canailles toujours prêtes à embastiller le premier opposant venu, mérite explication.

Il y a d'abord ces sites pédophiles, xénophobes, racistes qui prolifèrent sur le Web, suscitant consternation et réprobation. Même s'ils restent ultraminoritaires - moins de 3 % du trafic, affirment des spécialistes -, ils inquiètent, à juste raison. Les pouvoirs publics ne peuvent, ne doivent les ignorer, même si cela n'a pas l'heur de plaire aux nouveaux ayatollahs d'un Internet vierge de tout contrôle, de toute ingérence. Les appels à la violence, les messages de

haine se combattent. Mais en respectant les libertés, en évitant les confusions. On recense dans les pages qui suivent les ratés en la matière.

Mais le motif invoqué le plus souvent pour justifier une certaine mise sous tutelle d'Internet dans les pays de tradition libérale ne relève pas de cette argumentation. C'est d'abord, on le sait, au nom de la lutte contre le terrorisme qu'a été justifié l'encadrement réglementaire et législatif le plus draconien. Non sans raison : chacun a encore en mémoire les e-mails échangés entre ceux qui allaient détruire les deux tours du World Trade Center. Que notre sécurité se paie de

comme la soixantaine de cyberdissidents actuellement emprisonnés.

Robert Ménard
Secrétaire général de
Reporters sans frontières

Dans son rapport 2004 «Internet sous surveillance», Reporters sans frontières détaille la situation de la liberté d'expression sur le Net dans près de soixante pays. Premier constat : les droits des internautes, des éditeurs de site et des journalistes en ligne ont fortement régressé depuis les attentats du 11 septembre 2001. La lutte contre le terrorisme a en effet entraîné un renforcement du contrôle de la Toile, aussi bien dans les démocraties que dans les régimes autoritaires.

Quatre pays emprisonnent leurs citoyens lorsqu'ils abordent sur le Web des sujets «subversifs» : la Chine (63 cyberdissidents derrière les barreaux), le Viêt-nam (7), les Maldives (3), la Syrie (2). La censure des publications en ligne n'a cessé de s'étendre, les dictatures développant des technologies toujours plus sophistiquées pour filtrer le Réseau. Là encore, la Chine et le Viêt-nam sont passés maîtres en la matière.

Mais les régimes saoudien, iranien, tunisien ou turkmène bloquent eux aussi l'accès à un éventail extrêmement large de sites, balayant de la pornographie aux magazines indépendants, en passant par les pages touchant aux religions interdites et aux droits de l'homme. Certains pays adoptent une position encore plus radicale. Les régimes cubain, birman et nord-coréen ont ainsi réservé l'utilisation d'Internet à une infime minorité de leur population plutôt que d'investir dans de coûteux systèmes de surveillance.

Les démocraties ont également peu à peu rogné les libertés individuelles de leurs internautes. Les objectifs sont louables : lutter contre le développement des contenus pédophiles en ligne, collaborer au démantèlement des réseaux terroristes, protéger leurs industries culturelles contre le piratage, etc. Toutefois, les gouvernements peinent à trouver un équilibre entre le droit des internautes à s'exprimer, le respect de la confidentialité des communications et des enjeux financiers et sécuritaires de plus en plus prégnants. Résultat, aujourd'hui, dans la plupart des régimes démocratiques, Internet est sous le coup d'un régime juridique beaucoup moins protecteur de la liberté d'expression que celui des médias traditionnels.



certaines empiètements sur nos libertés ne devrait pas nous choquer a priori. Mais à deux conditions. Le législateur doit encadrer toutes ces mesures, ce ne fut pas toujours le cas. La police doit agir sous le contrôle des magistrats, on l'a parfois oublié.

On l'aura compris, ce rapport décrit des situations très différentes, nullement comparables. On ne peut mettre sur le même plan, dans le même sac, des régimes où l'arbitraire est la règle et d'autres où des erreurs peuvent être commises, mais aussi rectifiées. Il ne doit pas être lu comme une sorte de palmarès des régimes les plus répressifs du cyberspace. Mais plutôt comme un appel à la vigilance dans les pays, à l'image de nos démocraties, où il est toujours possible de dénoncer les abus et les fautes. Et un appel à la solidarité à l'égard de ceux qui souffrent d'un manque criant de liberté,

JED s'inquiète de la fermeture de la radio Mwangaza, et demande aux autorités judiciaires de ne pas prétexter des raisons économiques pour réduire au silence un média qui dérange par son indépendance.

Journaliste en danger (JED), organisation indépendante et non partisane de défense et de promotion de la liberté de la presse, et Réseau d'Alertes de l'OMAC (Organisation des Médias d'Afrique Centrale), exprime ses vives inquiétudes à la suite de la fermeture, mercredi 11 janvier 2005, de la Radio Mwangaza émettant à Kisangani, Chef-lieu de la Province Orientale, en République Démocratique du Congo.

Deux agents du Parquet Général près la Cour d'Appel de Kisangani ont, en effet, procédé à la mise des scellés sur les installations de Radio Mwangaza, à l'instigation de Monsieur Bamwenela, directeur provincial de la Soneca (Société nationale des éditeurs, compositeurs et auteurs).

La Soneca reproche à la radio de n'avoir pas payé la somme de 10 USD mensuel des droits d'auteurs des musiques qu'elle diffuse.

Selon M. Jean-Pierre Lifoli, directeur de cette radio, « M. Bamwenela ne lui a jamais présenté un document officiel de la Soneca ». M. Bamwenela avait commencé par sommer la radio de payer 1000 Usd comme droit d'auteur depuis le 29 décembre 2004, deux semaines après sa création. Quelques temps après, le même directeur avait revu la somme à la baisse, soit 500 Usd, au motif « qu'il avait compris que la radio n'avait pas assez d'argent ». Avant d'exiger finalement la somme de 10 Usd.

Le 25 juin 2005, Célestin Bwanga, Jean-Pierre Lifoli et Albert Djoke, respectivement directeurs de programmes de la radiotélévision Amani, de radio Mwangaza et de radio Inter Viens et Vois, avaient été interpellés au Tribunal de Grande Instance de Kisangani pour « non paiement de 1000 Usd des taxes à la Soneca ». Mais seule, la radio Mwangaza a été frappée.

Selon des informations parvenues à JED, cette décision intervient après la diffusion par la radio d'une information « demandant au gouvernement de respecter ses engagements pour éviter la grève des enseignants et des infirmiers qui a débuté à Kisangani depuis bientôt deux semaines ».

Tout en reconnaissant à la Soneca le droit de recouvrer des droits dus, JED estime que ces taxes doivent être fixées de commun accord pour ne pas asphyxier des médias associatifs communautaires qui n'ont aucun but lucratif.

JED considère enfin que « exercer des pressions économiques sur des médias peut être le moyen le plus répréhensible de réduire au silence des médias qui dérangent par leur indépendance et leur professionnalisme, surtout en cette période pré-électorale où des acteurs politiques voudraient avoir un contrôle sur les médias ».

Un journaliste remis en liberté après plus de cent jours de détention

NTUMBA LUMEMBU, journaliste au quotidien La Tempête des Tropiques, paraissant à Kinshasa capitale de la RD Congo, a été remis en liberté, mercredi 11 janvier 2006 en fin de matinée, après 3 mois et 18 jours de détention. A la demande des avocats du journaliste, le Parquet près la CSE (Cour de Sureté de l'Etat) a admis que le journaliste « ne peut assumer la responsabilité pénale des faits qui lui sont reprochés compte tenu de la dégradation de son état mental tel qu'établi par un rapport médical ».

Ntumba Lumembu avait été arrêté le 23 septembre 2005 à l'entrée de la RTNC (Radiotélévision Nationale Congolaise) par des militaires de la GSSP (Groupement Spécial de Sécurité Présidentielle) commis à la garde de ce

média public. Il était poursuivi pour « propagation de faux bruits en public » pour avoir dit aux militaires qu'il était venu faire une déclaration de prise de pouvoir selon la GSSP.

Quant à PATRICE BOOTO, éditeur-directeur du trihebdomadaire Le Journal et son Supplément Pool Malebo, tous paraissant à Kinshasa, il a comparu, pour la deuxième fois, le mardi 10 janvier 2005 devant la CSE. Celle-ci a rejeté sa demande de liberté provisoire formulée à l'audience du mardi 27 décembre 2005. Booto, qui totalise plus de 69 jours de détention, est poursuivi par la CSE pour « propagation de faux bruits en publique », « offense au chef de l'Etat » et « outrage au gouvernement ».

Dans les éditions n° 20 du 15 au 21 septembre 2005 et n°181 du 16 au 19

septembre 2005, Pool Malebo et Le Journal avaient publié un même article faisant état « d'un don de 30 millions USD de la RDC remis au secteur éducatif de la République de Tanzanie au moment où un conflit de travail opposait en RDC le gouvernement aux syndicats du secteur de l'enseignement ».

Il avait été interpellé mercredi 2 novembre 2005 en début d'après-midi par cinq hommes armés et habillés en civil appartenant aux Services Spéciaux de la Police. Il avait été immédiatement acheminé au poste de police communément appelé « Kin-Mazière » à Kinshasa/Gombe avant d'être déferé, mercredi 9 novembre 2005, devant le Parquet près la CSE qui l'a acheminé au CPRK.

Pour des raisons d'insécurité, une radio rurale suspend ses émissions à l'Est de la RDC

Kinshasa, le 31 janvier 2006

Delphin Yenga Yenga, directeur de la RTC (Radiotélévision LA COLOMBE), station de Rutshuru, chef-lieu du territoire du même nom, situé à 72 Km de Goma, dans la Province du Nord-Kivu a décidé, dimanche 29 janvier 2006, de suspendre la diffusion des émissions de sa radio pour des raisons d'insécurité généralisée.

En effet, dans la nuit du 24 janvier 2006, des militaires insurgés non autrement

identifiés se sont introduits, dans les locaux de la RTC et ont emporté un ordinateur pentium 2, 2 téléphones portables de marque Nokia et 4 dictaphones. Quelques temps après, ces mêmes militaires se sont rendus au Guest house loué par la radio pour quatre journalistes qui venaient de Goma et ont pillé toute la logistique de cuisine et les valises de ces journalistes. Craignant pour leurs vies, ces journalistes s'étaient d'abord réfugiés dans la paroisse de Rutshuru avant de gagner Goma.

Cette situation d'insécurité généralisée

fait suite aux affrontements armés, survenus depuis le 20 janvier 2006, entre les militaires de la 5ème brigade et les éléments dissidents de la 12ème et 83ème brigades partisans du général déchu Laurent Nkunda Batuaire.

La RTC, propriété de M. Serufuli Ngayabaseka, gouverneur de Province, est la seule radio qui émet à Rutshuru. Elle prend le relais de sa station provinciale émettant à Goma ainsi que celui de RFI (Radio France Internationale).

UNE INTERVIEW DU PRESIDENT DE LA CEI AU SOFT

Malu-Malu entre testament et prophétie politique

«Tous les spéculateurs qui pensent encore qu'avant juin 2006, les élections ne seront pas organisées, se trompent...»

Comment une commission peut-elle être indépendante alors que ses membres ont été désignés par les Chefs des composantes? En Sciences politiques, on dit que les institutions étatiques fonctionnent autour de l'idéologie de l'intérêt général. La première chose dans la fonction publique, c'est l'intérêt général. Les modes de désignation dans la fonction publique sont multiples. Il y a ceux qui sont désignés par les partis politiques et ceux qui le sont par concours ou par élection. Peu importe le mode de désignation, à partir du moment où on l'a été, on coupe le cordon. C'est ça l'idéologie de l'intérêt général.

En l'espèce, cela est-il possible?

C'est possible puisque les autres l'ont fait avant nous. Dès qu'une personne est nommée à une charge publique, elle doit oublier son parti d'origine.

Cette personne peut-elle ignorer l'idéologie qui l'a fondé?

Là, nous entrons dans l'éthique de l'engagement. Je vous dirai que les hauts responsables qui s'évertuent à servir leurs partis d'origine sont généralement médiocres et ne marquent pas l'histoire. On ne peut pas être à la fois au service de l'intérêt général et être en même temps partisan. À mon avis, le mode de désignation n'est qu'un compromis. Il se fait que dans le cadre de cette transition, c'est la logique des composantes et des entités qui a été le compromis trouvé. Mais, on aurait pu faire mieux. Pour réussir le pari de la réunification du pays, il a fallu faire des sacrifices. Dans la résolution 009 de la Commission politique et juridique du Dialogue inter-congolais, il est dit que les personnes désignées par les composantes et entités sont appelées à la neutralité et doivent travailler de manière indépendante vis-à-vis du Gouvernement comme des autres. Être désigné par les composantes

et entités constitue déjà un problème. Ensuite, qu'est-ce à dire la neutralité? Cela veut dire qu'il faut couper le cordon avec sa composante. Moi, je l'ai fait.

À vous croire, c'est possible pour la société civile. Est-ce vrai pour des partis politiques?

Je vous apprendis que les autres l'ont aussi fait. Je dirige un bureau de huit membres. Et dans les débats, personne ne vient dire que ceci est la position de ma composante.

d'appartenance de sa composante?

Ici à la CEI, personne ne fait le chantage de sa composante. Quand j'ai fait, par exemple, la déclaration sur Rfi au nom de la Commission, des composantes ont demandé à leurs représentants de faire des déclarations pour me démentir. Aucun membre de la CEI n'a écouté sa composante. Ils ont tous refusé parce que ma déclaration était la position de la Commission et qu'elle engageait toute la Commission. C'est donc là la preuve de rupture avec les composantes.



Mr l'Abbé Appolinaire Malu Malu, président de la CEI

Ce que vous dites est très important. Vous déclarez, Monsieur l'Abbé, que personne, au sein de la Commission Electorale Indépendante, ne dépend désormais de sa composante d'origine?

Il n'y a personne! Personne ne vient ici exposer la position de sa composante. C'est un problème de rationalité politique et, en tout cas, en cas de désaccord, on passe au vote. C'est ce qui est prévu dans notre règlement intérieur.

Jusqu'ici, il n'y a jamais eu de crise au bureau?

Jamais! Il arrive que nous ayons des débats houleux, mais tout se traite, tout se discute. Et c'est toujours de manière transparente que nous prenons nos décisions.

Si cette coupure de cordon ombilical est réelle, comment l'expliquer? Est-ce par le fait que les délégués des composantes et entités ont trouvé leur compte matériel au sein de la CEI plutôt que dans leurs composantes et entités d'origine?

Je pense qu'il y a plusieurs explications à cela. Je souscris à l'idée que les fonctionnaires de l'Etat doivent être bien payés dans notre pays.

Est-on bien payé à la CEI?

En tout cas, nous ne sommes pas les plus malheureux du pays. Certes, on pouvait être mieux payé.

«Les 422 millions de dollars ne constituent pas un prêt à la République démocratique du Congo. Il s'agit des dons en espèces gérés par le PNUD»

Quel traitement a le président de la CÉI?

Je jouis du statut de ministre. C'est-à-dire je gagne 4.000 dollars. Mais, en plus, j'ai des avantages que mes autres collègues des Commissions citoyennes n'ont pas.

Quels avantages?

J'ai des indemnités de logement votées dans le budget de la Commission. Soit 2.000 dollars. Cela me fait 6.000 dollars. Ce qui me permet, par exemple, de lutter contre l'érosion qui menace mon couvent à Kinshasa et de réaménager celui-ci.

Vous avez 4.000 dollars de traitement mensuel. Mais un expert expatrié, au sein de la CÉI, gagne 12.000 dollars. Cela ne vous scandalise-t-il pas?

J'ai tout de même 6.000 dollars. Quant à la différence de salaire, il faut dire que nous travaillons à deux niveaux. Ce ne sont pas les autres qui nous empêchent d'avoir des bons salaires. Travaillons d'abord pour que les Congolais aient leurs salaires.

Est-ce l'État congolais qui vous paie alors que l'expatrié est payé par la Communauté internationale?

Exactement! Tous les expatriés sont payés directement par les organismes qui les emploient. Ils ont signé des contrats avec la MONUC, le PNUD ou avec leurs pays d'origine. Je sais que si mes indemnités de logement dépendaient de l'État congolais, je ne les aurais pas eues.

Les 1.500 dollars que perçoit l'expert congolais à la CÉI, est-ce l'État congolais qui les verse?

Exact!

Cet argent versé par les pays étrangers ne vient-il pas gonfler la dette extérieure?

Non. Le financement des élections ne fait pas partie de la dette publique. Ce sont des dons! Les 422 millions de dollars ne constituent pas un prêt à la République démocratique du Congo. Il s'agit des dons en espèces gérés par le PNUD pour acheter le matériel électoral ou en appui technique à travers les experts ou les prestations des services.

Le fait que cet argent soit géré par le PNUD montre-t-il l'absence de confiance à l'égard des Nationaux congolais?

Il faut dire que cette tâche a été confiée au PNUD parce que nous n'avons pas la capacité d'anticipation. Aussitôt qu'il y a signature d'une convention, le PNUD considère que le décaissement est effectif. Alors, il avance les fonds avant le décaissement réel. Cela nous a permis de travailler. Autrement, nous serions en retard. Il faut dire aussi que c'est nous-mêmes qui avons demandé cela. Il y a un fait

entre nous Congolais: on ne se fait pas confiance. Nous avons voulu des mécanismes transparents de gestion.

Pensez-vous que les experts internationaux soient des modèles de bonne gestion? Que dites-vous de l'opération pétrole contre nourriture en Irak?

Eux, ils répondent eux-mêmes de leurs actes. Nous, par contre, nous répondons d'un budget de fonctionnement et d'équipement alloué par le gouvernement. Et nous sommes prêts à justifier chaque sou reçu.

Donc bonne gestion en ce qui vous



William Lacey Swing, Représentant Spécial du SG de L'ONU en RDC

concerne?

Pas de problème de ce côté-là. Nous avons un service d'audit interne qui est en train d'être mis en place afin de clarifier la situation. Nous sommes une institution d'appui à la démocratie, nous devons donc travailler pour les règles de bonne gouvernance. Le PNUD, quant à lui, a à répondre du budget des opérations. La MONUC, par contre, répond du budget de la logistique qu'elle reçoit directement du Conseil de sécurité. D'elle, nous n'attendons que les prestations en transport aérien et en appui logistique. D'autre part, le budget de la sécurité électoral est directement géré par le PNUD et le ministère de l'Intérieur. Nous avons un budget de 422 millions de dollars dont 43 millions gérés directement par la Commission. Nous ne les avons pas encore parce que le Gouvernement les décaisse au fur et à mesure, 20 millions cette année, les 20 autres millions l'année suivante. Le PNUD va gérer 270 millions, le PNUD et le ministère de l'Intérieur gèrent 48 millions et la MONUC

103 millions. Cette complémentarité permet à la Commission d'être efficace. Avec ce dispositif, nous avons bouclé le budget plus vite que les autres Institutions de la transition et nous pouvons commander directement le matériel. Par exemple, nous venons de mettre sur pied un système de communication, le premier dans les institutions du pays. Tous nos bureaux dans les grandes villes seront connectés à l'Internet. Nos bureaux dans les chefs-lieux de territoires auront une valise satellitaire pour la transmission des données. Nous avons commandé 3.500 Turaya dont 2.500 ont déjà été livrés. Vodacom qui a gagné le marché, s'atèle à mettre en place un système de numéro

vert, un numéro sécuritaire électoral à 4 chiffres et un numéro d'assistance technique à 4 chiffres. Vodacom vient d'installer chez nous un standard téléphonique avec 50 terminaux. C'est vous dire que les équipements de communication sont là et nous avons plus de 200 véhicules à travers le pays, plus de 500 motos, plus de 1.000 vélos, 32 moteurs hors bord.

Tout ce confort matériel n'explique-t-il pas les options levées, la rupture de cordon ombilical dont on parlait tout à l'heure?

Il n'y a pas que le confort matériel qui compte. Il y a aussi la loi qui nous protège. Notre loi est parmi les meilleures en Afrique organisant les commissions électorales. Notre Commission est dotée d'indépendance financière, le gouvernement n'intervenant que par dotation. Les autres Commissions d'appui à la démocratie émergent au budget ordinaire de l'État. Elles en

souffrent. Elles dépendent des ministères du Budget et des Finances pour la moindre réalisation d'une action.

Pour la CÉI, l'argent arrive-t-il toujours à l'heure dite?

Depuis le début de cette année, le gouvernement verse régulièrement 2 millions de dollars par mois. Cela nous permet de nous organiser. Nous avons donc une indépendance financière que les autres n'ont pas.

Cela explique-t-il que les délégués préfèrent la CÉI à leurs composantes et entités d'origine?

Je ne dis pas cela...

Je cherche une explication crédible...

Je dis que nous n'avons pas à courir derrière le Gouvernement...

Je parle des chefs de composantes...

On n'a pas à courir derrière un chef de composante, c'est clair. Et je parlais du fait que la CÉI est dotée d'une autonomie

«Je n'ai pas besoin d'être protégé par elle (l'Église). Je me protège par le travail professionnel que j'accomplis».

administrative réelle avec capacité de saisine et d'immunité quant à toute déclaration liée aux élections. Nous sommes totalement libres. En outre, la Constitution a verrouillé le mécanisme de sortie. Si quelqu'un ne démissionne pas librement, il faut le faire partir au motif de concussion, haute trahison, corruption, etc. Encore doivent-ils apporter la preuve de cela! Donc, le fait que les composantes et entités n'aient pas de prise sur nous, même s'ils claironnent qu'elles peuvent nous remplacer à tout moment, cela montre que nous sommes à l'aise pour faire et poursuivre notre travail.

Vous voulez dire que Bahati n'a aucune prise sur vous?

Aucune.

Aucune?

Ah c'est clair, aucune. C'est la Cour suprême de justice qui doit juger.

Comment expliquer les sorties de Bahati contre vous?

Nous sommes en démocratie. Il est libre de son opinion, qui n'engage que lui.

Il dit vous avoir convoqué pour vous évaluer et vous avez refusé!

Je ne pouvais répondre...

Vous auriez prétexté un dîner chez le Premier ministre belge Verhofstadt!

Je n'ai même pas prétexté, j'ai refusé tout simplement de répondre à son invitation. Est-ce que la loi organique de la CEI n'a-t-elle pas prévu une évaluation et comment celle-ci doit se faire? La loi prévoit que nous devons transmettre un rapport au Parlement. Elle dit aussi que seule la Cour des Comptes est l'organe habilité à nous auditer.

Donc Bahati, c'était du vent?

C'est du vent quant à ses prétentions selon lesquelles je pouvais aller rendre compte à lui au lieu d'aller vers les Institutions.

Un de vos collègues, le président de la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption, a été mis en situation difficile?

Ils ont voulu avoir sa peau, mais ils ont échoué précisément parce que la loi nous protège. On ne peut pas, dans une République, inventer sa propre loi, sa petite cuisine interne. Vous êtes une autorité administrative indépendante et on vous demande d'aller rendre compte à un parti politique. Mais le fait que je m'oppose à la déclaration fantaisiste de Bahati ne veut pas dire que je me suis coupé de la Société civile. Au contraire, je lui donne la place qu'il faut dans ses relations avec la CEI.



Monseigneur Monsengwo, président de la CENCO

Laquelle?

En créant des cadres de concertation avec les acteurs de la Société civile. Je suis en concertation avec les chefs des confessions religieuses, avec les confessions religieuses à travers tout le pays. Je suis en concertation avec les organisations des femmes à travers la plate-forme Femmes et élections, qui marche bien. Je suis en contact avec les ONGs...

Vous créez donc votre propre Société civile?

Non! Les acteurs de la Société civile qui sont engagés au quotidien savent que la Commission Électorale Indépendante est en concertation avec eux.

En fait vous contournez Bahati!

Non! Je suis une Institution et je travaille avec les acteurs que je trouve. La composante Société civile a le rôle d'animer et je peux vous dire que je participe aux réunions de la Composante. Mais j'ai refusé une évaluation déplacée de la Société civile parce que la loi prévoit la manière dont la CEI peut être évaluée. En plus, si je le faisais, j'ouvrerais en quelque sorte la boîte de Pandore. Cela signifierait alors que chaque membre de la Commission devrait aller rendre compte à sa Composante. Nous avons aussi reçu une formation et nous suivons une formation permanente en matière électorale. Mes collègues savent maintenant comment ça se passe ailleurs. On a été en formation en Afrique du Sud, au Malawi, au Botswana et nous sommes membres de la Commission

Électorale de la SADC. L'autre facteur est que tous savent maintenant que les élections est un devoir de résultat. On ne les réussit pas en disant qu'on a mené quelques actions. Il faut arriver à des élections qui soient crédibles. Il ne s'agit pas de plaire à quelqu'un de sa Composante parce ce dernier ne fera pas de cadeau au moment de l'évaluation. Si nous ne réussissons pas ces élections, tout le monde va nous condamner, y compris nos Composantes respectives. Remarquez que quand il y a difficulté, ce sont les Composantes qui sont les premières à nous tirer dessus. Il y a donc une solidarité organique qui s'est faite autour de ces élections démocratiques, libres et transparentes. Je répète souvent que chacun doit aussi être responsable devant sa conscience.

Parlons de l'Église, si vous le voulez. Monsieur l'abbé, cela vous gêne-t-il que Mgr Monsengwo s'en prenne à vous directement?

Il ne s'en est jamais pris à moi.

Il a fait une déclaration selon laquelle vous ne représentez pas l'Église catholique au sein de la CEI!

La déclaration de Mgr Monsengwo a été abusivement exploitée et mal interprétée. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit et je partage son point de vue. Je suis à la tête d'une institution, donc je représente cette institution. Désormais, il faut voir en moi le président de la CEI...

Moins l'Abbé!

C'est mon état que d'être abbé. Je suis un prêtre diocésain. C'est la hiérarchie catholique qui représente l'Église catholique. On ne peut pas l'inventer parce que l'Église est parfaitement organisée. Dans la hiérarchie catholique, nous avons les évêques qui engagent l'Église catholique. En tant que théologien, je connais la procédure. Comme prêtre de Butembo, j'en engage pas le diocèse de Beni-Butembo, c'est Mgr Sekuli qui l'engage. Au niveau national, c'est la Conférence Episcopale Nationale du Congo qui engage l'Église comme le pape engage l'Église sur le plan universel. Par contre, Mgr Monsengwo n'a pas dit que je n'étais pas un fils de l'Église catholique.

On s'attendait à ce que l'Église protège son fils...

Je n'ai pas besoin d'être protégé par elle. Je me protège par le travail professionnel que j'accomplis. Mgr Monsengwo a voulu tout simplement confirmer la séparation des pouvoirs temporel et spirituel. Mais cela n'empêche pas aux fils de l'Église de s'engager. Dans ce travail, j'engage évidemment ma vocation de chrétien et de prêtre. C'est une éthique individuelle. Mon engagement n'est pas une caution de l'Église catholique, mais elle est

«Fin juin 2006, nous devons avoir organisé toutes les élections».

régulée par elle. Quand j'ai demandé l'autorisation à mon évêque, il a consulté ses pairs par rapport à mon engagement. Ces derniers ont envoyé au Vatican une lettre qui ne souffre d'aucune ambiguïté, dont une copie m'a été réservée. Dans cette lettre, ils ont écrit ceci: «cet engagement est exceptionnel; il faut qu'il s'arrête à l'exception. Après la fin de la transition, l'abbé doit continuer ailleurs son engagement de prêtre». J'ai souscrit à cela. Dans la lettre, les Evêques ont encore écrit: «vous savez à quoi vous vous engagez. Alors, engagez-vous jusqu'au bout en faisant triompher les valeurs évangéliques». Ensuite: «Faites-vous accompagner spirituellement dans votre travail pour éviter les tentations de ce monde». J'ai donc l'appui moral des Evêques qui m'accompagnent par leurs conseils, qui me soutiennent dans la prière. Des rumeurs circulent que j'ai été excommunié. Je tiens à vous informer que j'habite au couvent comme prêtre à part entière du Diocèse de Beni-Butembo. J'y célèbre la messe en public et au couvent bien que je ne le fasse pas chaque jour étant donné mes activités.

Comment expliquer alors cette sortie de la part de la CENCO?

La CENCO a voulu mettre les points sur les «i» parce qu'il y avait ceux qui, à chaque fois que je posais un acte, voulaient s'en prendre à l'Eglise catholique. Quand je pose un acte, j'aimerais qu'on s'en prenne à l'institution que je dirige. Mais entrer dans les amalgames c'est complètement fou! Par cet acte, la CENCO a tout simplement voulu montrer que mes actes engagent la CEI, non l'Eglise.

Faites-vous allusion à vos déclarations sur Rfi qui ont conduit des foules à s'en prendre à des paroisses?

Oui. Et c'était une aberration d'y voir un acte posé par l'Eglise.

Avec le recul du temps, Monsieur l'abbé, regrettez-vous vos déclarations?

Non, absolument pas. Mes déclarations ont été mal exploitées. Si j'ai à regretter, ce sont les morts d'hommes qui s'en sont suivies. En éveilleurs de conscience que nous sommes, qu'est-ce qui peut être plus important pour nous sinon d'alerter notre pays - et quel qu'en soit le prix - que nous entrons dans un dérapage! Réveillés de leur torpeur et au lieu de tirer des conséquences de cet éveil, les gens ont voulu manipuler mes déclarations. Et pourtant, je n'ai fait qu'annoncer une planification de la prolongation de la transition par la CEI

Vous parlez de manipulation. La

réaction ne semble-t-elle pas avoir été spontanée? Quel parti politique aurait pu disposer des relais pour manipuler les gens en un temps aussi record?

Sauf si vous le savez, je vous informe qu'il y a eu des tracts distribués la nuit et qui appelaient à détruire les églises catholiques. C'est de la manipulation pure et simple. Il y a eu des tracts qui annonçaient que c'est la Commission électorale qui planifiait la prolongation. Pourtant, quelques jours après, j'ai démontré que la CEI a toujours été au rendez-vous là où elle avait une tâche à accomplir. J'ai prouvé que la CEI avait fini sa contribution à l'élaboration de la loi organique en septembre 2003 alors que cette loi n'a été promulguée qu'en juin 2004. Et que d'octobre 2003 à juin 2004, elle n'a cessé de dénoncer cette situation dans l'indifférence totale et de

se trouvait le processus électoral. A cette même occasion, nous leur avons remis un questionnaire dont les réponses nous permettaient d'avoir une grande lisibilité du processus. Ensuite, le 22 décembre, le même questionnaire sera distribué aux partis politiques et nous leur avons annoncé que le débat était lancé non seulement autour de la prolongation, le seul point que malheureusement les gens ont retenu, mais aussi sur des questions d'ordre logistique, de sensibilisation, de formation, d'organisation des élections. Bref, la CEI voulait qu'on sorte de la loi du silence.

Nous sommes à deux mois du lancement de la deuxième et ultime prolongation. Vous préparez-vous déjà à la rédaction d'une lettre pour en demander une autre, fin décembre?

Nous ne préparons pas la prolongation, mais nous la demandons compte tenu des faits. Mais en demandant la première prolongation, nous avons pris, cette fois-là, la précaution d'annoncer que nous demanderions une deuxième. Décembre pour nous n'est qu'un pont. Nous allons prouver que ce que nous avons mis dans le calendrier prévisionnel, quant à l'année 2005 a été réalisé.

En juin 2006, à nouveau, une demande de prolongation?

Non, il n'y aura pas. Tous les spéculateurs qui pensent encore qu'avant juin 2006, les élections ne seront pas organisées, se trompent. A la CEI, nous savons que non seulement les élections sont irréversibles, mais nous allons les organiser dans le délai.

C'est quoi «dans le délai»?

Fin juin 2006, nous devons avoir organisé toutes les élections.

En juin 2006, toutes les élections auront été organisées dans ce pays?

Oui, les élections prévues par la loi électorale.



Joseph Kabila Kabange, Président de la République

la classe politique et de la population.

C'est à croire que vous avez fait exprès votre déclaration incendiaire!

Non seulement elle était faite exprès, mais elle était annoncée. Vous devez comprendre qu'il y avait des dessous de cartes. En novembre 2003, j'avais réuni tous les représentants des différentes composantes et entités pour dénoncer la situation intolérable dans laquelle

Et la Présidentielle aussi?

Les élections présidentielles, législatives et provinciales.

Tout le monde dit que, mathématiquement, vous n'aurez pas organisé la Présidentielle...

Tout le monde disait, au départ: «jamais il n'y aura d'opérations d'inscription des électeurs». Les résultats sont là! Les gens disaient aussi: «on n'arrivera pas à

«En politique, l'abstention fait partie des règles du jeu».

10.000». On en est aujourd'hui où je parle à 17.326.000. On disait aussi que les ordinateurs n'allaient pas fonctionner...

Mais ils ne fonctionnent pas, notamment au Bandundu où les problèmes sont multiples...

Ils fonctionnent! Et au Bandundu, ils fonctionnent normalement. Attendons le 13 novembre pour faire l'évaluation. Mais, nous nous réservons une marge de manœuvre pour prolonger au Bandundu et à l'Équateur.

Ailleurs, on joue sans cesse les prolongations, signe qu'il y a des problèmes...

Ailleurs, nous sommes presque vers la fin.

Mathématiquement, tout le monde dit qu'il vous est impossible d'organiser les élections dans le délai...

Il en était dit de même au sujet de l'inscription des électeurs. Or, aujourd'hui, au moment où je vous parle, nous en sommes à 17.328.000 électeurs déjà enregistrés grâce à ces mêmes ordinateurs que tout le monde critiquait. Et le 13 novembre, le jour de la clôture, comme le prévoit le calendrier prévisionnel, nous ferons l'évaluation.

Le 13 novembre est donc la date butoir, le dernier délai! N'envisagez-vous pas de nouvelle prolongation, disons de la «récupération»?

Nous nous réservons une marge de manœuvre, mais au Bandundu et à l'Équateur, nous pourrions prolonger.

Tshisekedi et l'UDPS, qu'est-ce que vous en faites? Carrément l'exclusion!

Nous n'avons jamais été de ceux qui cherchent à exclure l'UDPS. L'UDPS et les autres partis, sont invités au forum des partis politiques que nous organisons. Mais si l'UDPS ne vient pas c'est pour des raisons qui lui sont propres. Chez nous règnent l'équité et la transparence dans le traitement des partis politiques. Il n'y a pas de traitement de faveur.

Puisque la réussite de votre mission à la CÉI est conditionnée au fait que vous êtes appelé à donner au pays un gouvernement consensuel, croyez-vous y parvenir sans l'UDPS, et surtout, si au lendemain des scrutins, on assiste à une nouvelle guerre civile?

Non. On ne peut pas planifier ni la guerre, ni les morts...

Mais comment éviter cela sans l'UDPS et Tshisekedi comme partie prenante?

Les élections s'organisent en donnant une égalité de chance à tous. Notre conscience sera chargée si nous sommes à la base d'une exclusion. Nous sommes pour le règlement du différend de l'UDPS avec le gouvernement au regard de la loi du 15 mars 2004. Lorsque

l'UDPS nous a fait savoir qu'elle avait un problème d'enregistrement, nous étions le premier à demander au Gouvernement de clarifier sa position. Ensuite, nous avons informé à l'UDPS qu'elle était bel et bien reprise sur la liste des partis politiques, ce qui lui a d'ailleurs permis d'aller vérifier la réalité de son enregistrement. Nous sommes ouverts au dialogue. Mais de là à dire que nous allons conditionner l'organisation des élections à la participation ou non de l'UDPS, c'est sortir du cadre de la démocratie. Car, elle reconnaît à un parti politique de refuser de participer aux élections.

L'UDPS ne refuse pas d'aller aux

l'UDps. Je ne connais aucun pays où avant d'organiser les élections, on demande à tous les partis politiques d'accepter. En politique, l'abstention fait partie des règles du jeu.

Au fond, quel jugement faites-vous de la position de l'UDPS?

La CÉI n'a pas de jugement à faire. Elle est tout simplement appelée à la neutralité. Mais nous serons toujours de ceux qui appellent tous les partis politiques à s'impliquer dans le processus.

Que répondez-vous à l'UDPS qui dit que le schéma de la CÉI est mauvais et appelle à une prise en charge directe par les Nations Unies?



Une manifestation de l'UDPS

élections; elle fustige le schéma de la CÉI.

C'est son choix ...

L'UDps et Étienne Tshisekedi estiment que votre schéma n'est pas le bon et ils ne peuvent y adhérer. Vous les écoutez au moins?

Nous échangeons avec l'UDPS, mais nous ne pouvons pas aller au-delà des lois. Ne comptez pas que la CÉI se laissera aller par un parti politique qui prône de sortir des lois. Si l'UDPS nous fait savoir que dans notre tâche, conformément aux lois essentielles au processus électoral, nous avons déraillé, nous sommes prêts à l'écouter. Nous devons distinguer le travail de la CÉI qui est d'organiser les élections de manière neutre, impartiale, sans un traitement de faveur ni pour un parti, ni pour un autre... Notre souhait, le meilleur est que l'UDPS s'implique dans le processus.

Mais si ce parti ne s'implique pas?

C'est son choix.

Et vous organiserez les élections sans l'UDps?

Nous organiserons les élections sans

Nous répondons tout simplement que notre schéma est le plus réaliste qui soit en RDC. Et jamais une organisation n'a rendu aussi possible la tenue des élections pendant cette période de transition en R-dCongo comme la CÉI l'a fait. Nous travaillons pour que ces élections soient crédibles. Nous comptons sur tous les acteurs de bonne foi qui veulent que ces élections soient possibles mais aussi, c'est vrai, crédibles.

Que répondez-vous à la pétition de la diaspora qui se dit exclue du processus électoral?

La pétition fait partie de la démocratie. Nous avons entendu parler de cette pétition mais nous ne l'avons pas encore reçue. Rassurez-vous, nous allons l'examiner lorsqu'elle nous parviendra. Mais n'en jugeons pas le terme avant de l'avoir lue.

Mais pourquoi refusez-vous d'ouvrir des bureaux à l'étranger et de faire voter la diaspora?

Organiser les élections à l'étranger, dans les ambassades suppose disposer des fichiers électoraux permanents. Ce sont les seuls pays qui disposent de ces

«Tous ceux qui se proclament grands partis politiques sont des vendeurs d'illusions».

fichiers qui l'ont fait à ce jour. Or, nous sommes dans le cas de ces pays qui n'ont pas de fichiers électoraux permanents. Nous ne pouvons amener notre pays à l'aventure sans fichier électoral permanent. Nous devons travailler pour qu'elles retrouvent leur pleine capacité. Honnêtement, on ne peut pas prétendre, à moins d'être pyromane dans son propre pays, confier à ces ambassades des élections post-conflit... Organiser les élections en RDC est déjà un défi en soi parce que ce pays est un Continent. On ne peut demander à la CÉI de s'occuper aussi de l'extérieur... Qui trop embrasse mal étirent. Je suis de ceux qui ont découragé les parlementaires et autres personnalités à pouvoir prétendre qu'on pouvait déjà organiser les élections à l'étranger.

La diaspora n'est-elle pas trop informée, porteuse de valeurs alternatives? Ne ferait-elle pas peur?
Non, personne n'a empêché la diaspora de participer au débat électoral, ni de voter. Entre participer au débat et voter, il y a un pas. La diaspora peut donc venir sur place. Voilà une fenêtre qui lui est ouverte.

C'est 1.000 dollars le billet d'avion, plus le séjour! Pour certains, c'est le tourisme sur la lune...

Dans la vie, on ne peut chercher le beurre et l'argent du beurre. Chacun a sa situation. Même ici, il y a des gens qui sont en situation difficile. Dans la vie, il faut parfois savoir assumer sa situation.

Ce sont 3 ou 4 millions de la population qui ne sauraient faire le déplacement du pays. Ceci ne vous gêne-t-il pas?

Au contraire, nous devrions nous sentir gênés si les élections venaient à échouer. Et aucun partenaire ne saurait financer une aventure, puisqu'ils savent tous que ce serait cela qu'organiser les élections à l'étranger en l'absence d'un fichier permanent. Ce que nous comptons faire pour la diaspora, c'est d'ouvrir un bureau spécial à Kinshasa.

Qui serait ouvert jusque quand?

Jusqu'au 30 novembre. Et cela permettra aux retardataires de se rattraper. Ensuite, nous avons ouvert un site Internet afin de leur permettre d'avoir accès à l'information électorale.

Le plus important n'est-ce pas l'enrôlement et la participation au vote qui signifient qu'on est Citoyen!

Ne participe à l'enrôlement que celui qui a les moyens de se rendre au pays. Celui aussi qui accepte de donner ses idées...

Allez-vous vous rendre à l'étranger afin de rencontrer nos compatriotes?
Je les ai déjà rencontrés.

Combien de fois?

Une fois déjà. Mais je vais encore repartir. Ce sont nos compatriotes et pourquoi les exclure des échanges? Je ne suis pas vendeur d'illusions. Je préfère dire la vérité même si elle n'est pas bonne à dire. Je leur dis de mener ensemble avec nous le combat du fichier électoral permanent après ces élections. Ne travaillons pas au taux du jour, mais dans une grande vision qui intègre la diaspora dans la démarche des élections régulières, démocratiques de manière à ce qu'elle soit prise en compte.

Que répondez-vous à ceux qui pensent que vous êtes seul à être convaincu de votre processus électoral?

Je ne suis pas le seul parce que les faits prouvent le contraire de ce que vous dites.

Qui d'autre pense comme vous?

Je vous ai dit que nous avons des cadres de concertation. Et ces cadres de concertation sont bien animés. J'ai plus de 200 partis politiques au forum. Comment analysez-vous ça en politique? L'enrôlement a démontré que les gens croient et le référendum, prévu pour le 18 décembre, va le confirmer.

Vous parlez de 200 partis politiques. Il y en a en réalité quatre!

C'est complètement faux. Il n'y en a pas quatre. C'est vous qui dites cela. Les élections nous montreront le contraire. Elles nous diront combien de partis politiques il y a dans le pays. Tous ceux qui se proclament grands partis politiques sont des vendeurs d'illusions. On est grand parti à partir des résultats des élections. Or, il n'y en a pas encore eues dans le pays.

Vous connaissez donc les résultats des élections?

Non, attendons les élections.

Avez-vous une projection?

Non, les élections pluralistes réservent toujours des surprises. Je rencontre les confessions religieuses, les ONGs des droits civiques, les organisations des femmes, les institutions. Tous sont engagés. Je rencontre le CIAT et le Comité technique international. Au niveau interne et au niveau international, ceux qui croient aux élections sont plus nombreux que ceux qui n'y croient pas. On disait que les gens ne vont pas s'enrôler massivement, mais maintenant on dit qu'il y a cette affluence parce que la carte d'électeur va servir de carte d'identité provisoire. On va voir avec le referendum.

Vous parlez du 18 décembre comme date du referendum. Les chancelleries critiquent cette date qui coïncide avec le départ des vacances...
Nous ne sommes pas là pour faire plaisir à des gens qui partent en vacances.

Devant la crise congolaise, nous n'avons pas le droit de faire passer les loisirs des gens avant la résolution de nos problèmes.

Que répondez-vous à ceux qui disent que vous n'écoutez personne, sauf vous-même?

Ils ne me connaissent pas. Je n'ai jamais décidé sur un coup de tête. Je consulte beaucoup avant de décider. La date du 18 a été annoncée après consultation de la communauté internationale à travers le comité de pilotage, après consultation du gouvernement, les comités interinstitutionnels, etc. L'administration doit réapprendre aux Congolais, habitués à des négociations interminables, qu'il y a des mécanismes de consultation, de représentation et de prise de décisions. Et mon bureau est ce mécanisme qui décide et fait des mécontents dans les rangs de partisans de l'éternelle indécision.

Le Rév. Boliya, votre 1er Vice-président, a démissionné, depuis l'étranger. Pourquoi? On dit qu'il aurait été victime d'un empoisonnement?

Sa maladie n'est pas liée à un empoisonnement. On a parlé d'une crise d'hypertension. Je suis en contact avec lui. On se téléphone régulièrement. Il est aujourd'hui en Angleterre où il est en convalescence après des soins suivis aux Etats-Unis que la CÉI a payés entièrement. Il m'a assuré que sa démission n'est pas liée à un problème à la CÉI. Mais il a dit qu'il en parlerait lui-même directement à son retour au pays. Nous respectons sa décision. Sa composante l'a déjà remplacé par Mme Mira. Il reste des procédures au niveau de l'Assemblée nationale et de la Cour suprême.

La CÉI a-t-elle pris en charge ses soins alors que la diaspora se cotiserait pour lui...

Je ne sais rien de tout cela. Nous l'avons envoyé aux Etats-Unis avec les moyens nécessaires. La CÉI n'est pas l'une de ces institutions qui cherchent de la charité à tout prix. Il lui appartient de nous faire savoir s'il a besoin de moyens supplémentaires. Quand bien même il a démissionné, nous nous sommes engagés à assurer ses soins médicaux à l'étape actuelle de sa maladie.

ALUNGA MBUWA.
TSHIMANGA DOLAY

MISE EN LIGNE LE 4 NOVEMBRE | «LE SOFT2» N°836 | 3 NOVEMBRE 2005 | ÉDITION LOCALE RDCONGO.